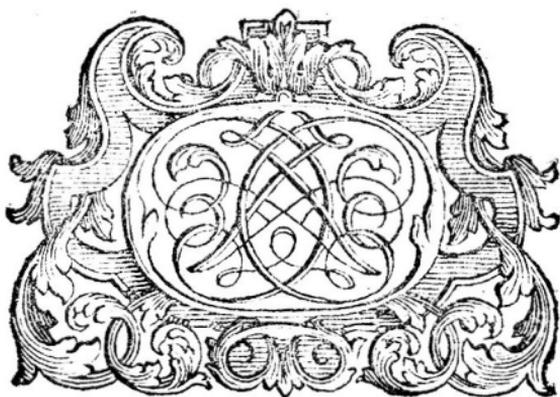


LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

A O U S T 1741.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de
Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present, 24. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET⁸¹

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

AOÛT 1741.

ARTICLE PREMIER.

I. **N**ous avons donné le mois passé un Ecrit que le Comte de Montijo, Ambassadeur d'Espagne à la Diète d'Electon d'un Empereur, a répandu à son arrivée dans l'Empire contre la Reine de Hongrie & de Bohême; cet Ecrit n'étoit que pour préparer le public à en recevoir bientôt un second, qui effectivement n'a point tardé à paroître. Nous l'avons renvoyé au present Journal. Il faut donc s'acquitter de cette promesse. Voici l'Ecrit, le premier se trouve page 58. de nos derniers Mémoires.

On ne sauroit douter que le Roi Catholique Philippe V. ne descende en ligne directe de Charles-Quint, Empereur & Roi d'Espagne, ne soit son Héritier & Successeur légitime, & ne représente en toute sa Personne. Il n'est pas moins certain, que Charles-Quint étoit petit Fils de l'Empereur Maximilien I., par Philippe son Fils aîné, Roi d'Espagne. Maximilien I. possédoit héréditairement l'Archiduché

Second
Ecrit de la
Cour d'Es-
pagne con-
tre la Reine
de Hon-
grie.

F 2 d'Autri-

d'Autriche, les Duchés de Carinthie, de Styrie, de Carniole, de Limbourg, & de Wirtemberg, les Margraviats de Moravie, de Lusace & de Burgau, les Comtez de Tyrol, de Kibourg & d'Habsbourg &c., & le Landgrave d'Alsace, avec toutes leurs appartenances & dépendances. Ces Etats, comme étant indivisiblement unis par un lien perpétuel de retour, passerent à Charle-Quint, l'aîné du Fils aîné de Maximilien I.

Charle-Quint, comblé d'honneurs & de biens (car outre les susdits Etats d'Allemagne de la Succession paternelle, il étoit déjà Empereur, & avoit hérité du Chef de sa Mere & de son Ayeule le Royaume d'Espagne, le Duché de Bourgogne & le Comté de Flandres) & déterminé par amour pour son Auguste Maison Archiducal d'Autriche, pour qu'elle pût se soutenir d'elle-même, & afin de conserver cette Branche Collaterale, fit à Bruxelles le 22. Octobre 1520. une rénonciation solennelle de tous ses Etats d'Allemagne en faveur de son frere Ferdinand & de ses Descendans mâles, avec cette condition expresse, qu'au défaut de ceux-ci, lesdits Etats lui retomberoient ou à ses Héritiers. Ferdinand devenu Possesseur des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne, en vertu de ce Diplôme, & non par aucun autre titre, épousa la Princesse Anne Héritiere des Royaumes de Hongrie & de Bohême, qu'elle lui apporta en Mariage, & qui furent ensuite hérités par Maximilien II. son Fils aîné. Ce Prince épousa la Princesse Marie Fille de Charle-Quint, & en eut plusieurs Princes, & entr'autres Mathias I. & Rudolphe II. Empereurs, qui moururent tous sans enfans, desorte que la Princesse Anne sa Fille devant hériter de tous ces Royaumes & Etats, & ayant été mariée à Philippe II. d'Espagne, dont elle eut Philippe III., tous les Etats
ausquels

ausquels Charles-Quint avoit renoncé retournoient à la Branche Espagnole, avec les Royaumes de Hongrie & de Bohême, comme venant de l'Ayeule de la Reine d'Espagne Anne, épouse de Philippe II.

Lors du Mariage de Philippe II. avec cette Princesse, l'Empereur Maximilien II. à l'exemple de ses Ancêtres, la fit renoncer à toute sa Succession paternelle & maternelle en faveur de ses freres Ferdinand & Charles, avec la condition expresse de retour au défaut de Descendans mâles, laquelle fut exprimée à peu près en ces termes : Qu'elle renonçoit à l'Héritage de son Pere & de sa Mere, tant par rapport aux Royaumes de Hongrie & de Bohême qu'aux Provinces d'Autriche, non seulement en faveur de Sa Majesté Impériale, mais aussi en faveur de ses Sérénissimes Freres & de tous leurs fils & héritiers légitimes descendans en ligne masculine directe, au défaut desquels elle se reservoit le droit de succéder dans ces Royaumes & Etats. Cet instrument fut dressé à Madrid le 29. Avril 1571., & fut accepté & approuvé par l'Empereur dans toutes ses clauses & contenu.

Mais, avant de passer outre, il faut remarquer que la Reine Anne se reserve à elle-même, au cas de retour, le droit de succéder; ainsi ce droit n'a pas été réservé aux Agnats de la Branche Espagnole d'Autriche, puisqu'on le reserve à une Femme de cette Branche & à plus forte raison aux Enfants mâles des Femmes, contre l'opinion du contraire dont le Public est imbu. Nous revenons maintenant à notre narration.

Philippe III., qui étoit le fils aîné de la Reine Anne, n'acquiesçant pas à la renonciation de sa Mere, exposa ses prétentions sur les Etats auxquels cette renonciation s'étendoit avec tant d'expresse-

ment à l'Empereur Mathias, que celui-ci dit dans un instrument, qu'il en avoit été bien importuné. Cependant Philippe, tant par sa bonté naturelle, qu'en considération de la parenté, se laissa fléchir à ratifier la rénonciation de sa Mere; mais ce ne fut qu'avec la même reservation au retour, & en deuxième lieu, à condition qu'on compenseroit ce bienfait & les autres, dont la Branche d'Allemagne avoit été continuellement comblée, par la cession d'une ou de plusieurs Provinces, dont on convint de faire la désignation en son téms, afin de ne point faire traîner la conclusion de cet Convention, qui fut signée le 6. Juin 1617. par le Comte d'Ognate, Ambassadeur du Roi Catholique auprès de l'Empereur.

Cette Rénonciation faite par Philippe III. en faveur de l'Archiduc Ferdinand, qui fut ensuite Empercur, fut suivie le même jour d'un acte solennel, par lequel ce Prince acceptoit ladite Rénonciation, & s'obligeoit pour sa Personne & pour ses Héritiers à remplir les conditions qui l'accompagnoient, c'est-à-dire, tant à l'équivalent promis qu'à la restitution stipulée, lorsque le cas échoiroit: Voici ses propres termes: Et au cas, que si (ce qu'il plaise à Dieu de ne point permettre!) tous nos Descendans mâles, en ligne masculine directe, venoient à manquer, les femmes quelles qu'elles soient, & leurs fils & descendans, soient exclus de la Succession desdits Etats par les descendans en ligne directe à l'infini du Roi Philippe III. glorieusement regnant &c.

C'est uniquement en vertu de ces Actes solennels & de ses seuls titres, que l'Empereur Ferdinand II. a possédé lesdits Royaumes & Etats, & qu'ils ont passé à Ferdinand III. son fils aîné, & aux Empereurs Leopold & Joseph, & après la mort de celui-ci
sans

sans autres Enfans que deux Princesses, à l'Empereur Charles VI. son frere, qui n'a aussi laissé que deux filles; de façon qu'attendu qu'il n'existe plus aucun Agnat descendant de Maximilien II. ou de Ferdinand II., voilà le moment du retour si solennellement stipulé, arrivé, & la clause susdite doit reprendre son cours, après cette espèce de parenthèse de la Branche aînée, pour ainsi dire. Or le Sérenissime Roi Catholique Philippe V., comme Chef de cette Branche, & comme réunissant en sa personne les droits de tous les Descendans, ayant la Loix par devers soy, car l'une & l'autre Rénonciations sont certainement une Loix, il faut nécessairement que les conditions stipulées soient remplies à son égard, & que la Ligne qu'il représente, & qui en conséquence de ces Rénonciations a été si long-tems privée de si puissans Etats, y soit maintenant rétablie, en vertu des mêmes Rénonciations, le cas qui y est stipulé & le moment qui y est désigné, étant arrivés.

La naissance du petit fils de Charles VI. quoique conçu du vivant de ce Prince, ne peut porter aucune atteinte au droit du Roi Catholique; ce qui n'a pas besoin d'être prouvé, puisque les termes de la Loix, c'est-à-dire, de la Rénonciation de Ferdinand II. rapportés ci-dessus, sont clairs à cet égard. Le Comte d'Ognate, Ambassadeur du Roi Catholique, a employé les mêmes termes exclusifs dans la Rénonciation qu'il a faite au nom de ce Prince. Dans tous les Actes dressés à ce sujet les Enfans mâles descendans des Princes ne sont pas moins exclus que les Princesses mêmes; on n'établit aucune différence entre le Fils & la Mere, & par conséquent on doit considerer le Prince nouvellement né, comme s'il n'existoit pas. La Branche Cadette n'a aucun autre droit à la Succession, que celui qu'elle

a acquis par les Rénonciations que la Branche aînée a faites en sa faveur; or ces Rénonciations non-seulement n'accordent pas le moindre droit aux femmes ni à leurs fils, mais elles les excluent même en termes positifs, & par conséquent le Fils n'a pas dans ce cas plus de droit que la Mere. D'où il s'ensuit, que le Roi Catholique est le Successeur légitime, & que son droit subsiste en son entier après la naissance de ce Prince, comme il étoit avant qu'il vint au monde. Que peut-on opposer à un droit si bien démontré? Il ne doit pas y avoir de difficulté concernant la Branche que le droit de retour appelle à la Succession; la Reine Anne la désigne en termes précis dans sa Rénonciation. Les termes rapportés ci-dessus de l'Archiduc Ferdinand & la rénonciation de Philippe III. ne sont pas moins clairs à cet égard; d'autant que puisqu'ils excluent de la Succession les femmes & leurs enfans mâles, ils n'admettent à la Succession que les Agnats; & comme il est dit dans les mêmes instrumens, que ceux qui sont exclus doivent l'être à l'infini par les descendans de Philippe III., sans aucune différence ni distinction de sexe, il reste décidé & démontré, que les filles & les fils des filles descendantes du Rénonciataire sont exclus de la Succession.

La fin pour le mois prochain.

Si la Cour de Vienne veut bien faire une réponse à cet Ecrit, elle en fera voir aisément l'insubstance, & nous la rapporterons avec la même exactitude & la même fidélité pour l'Histoire, en donnant la fin de cette pièce.

II. Un particulier qu'on nomme Mr. Pan-kouk, fait part au public de plusieurs observations assez curieuses sur le Commerce de l'Amérique, & sur l'entière exclusion donnée aux autres Nations, d'y trafiquer dans les lieux qui
 appar-

appartiennent à la Couronne d'Espagne. Comme les circonstances presentes fournissent occasion de parler de ces matieres, souvent mal expliquées dans les nouvelles publiques, l'Auteur fait la remarque suivante sur les trois sortes de Vaisseaux employés à ce Commerce.

La Flotte est composée d'un nombre de Vaisseaux, tant du Roi d'Espagne, que des Marchands: Elle est destinée pour le *Mexique*, & décharge ses marchandises à la *Vera-Cruz*. Elle part de Cadix vers le mois d'Août, & elle met 18. à 19. mois à faire son voyage. La Flotille est une Fregate ou deux, ou quelquefois davantage, qui précèdent l'arrivée des Gallions & de la Flotte, & qui en rapportent des nouvelles. Les Gallions, ou Vaisseaux de guerre destinés pour *Porto-Bello*, sont ordinairement huit ou dix, qui servent de convoi à 12. ou 15. Navires Marchands. Ils passent à *Carthagene*, où se tient la premiere Foire, pour recueillir les richesses du *Popayan* & de la côte voisine. Ils vont de-là à *Porto-Bello*, où l'on tient la seconde Foire, qui est la plus celebre de l'Univers, & dans laquelle on ramasse les richesses du *Perou* & de la *Terre-Ferme*. Les Gallions reviennent ensuite à *Carthagene*, où se tient encore une espece de Foire, après laquelle ils reviennent en Espagne par la route de la *Havana*. Lorsque les Gallions sont à *Porto-Bello*, on en détache un appelé la *Patache-Royale*, qui va recueillir le tribut de la côte, à la *Marguerite*, à la *Hache*, à *Ponte-Guiare* &c. Les Vaisseaux de Registre sont ceux que la Chambre du Commerce des Indes permet à des Marchands particuliers de fréter. Les uns vont à *Porto-Cavallo* pour les *Honduras*, & les autres à *Macaraibo* pour la *Venezuelle*, aux *Car-*
raques,

raques, à *Buenos-Ayres* &c. Les *Assogues* sont deux Bâtimens Royaux destinés pour *Buenos-Ayres*, afin d'y transporter le mercure.

Mr. Pankouk remarque, que quoique le Roi d'Espagne tire de grandes richesses de l'Amérique, cependant sur le pied où sont les choses, les Gallions & les Flottes reviendront toujours moins richement chargés, vû le Commerce des Anglois à la *Jamaïque*, celui des Hollandois à *Surinam* & à *Cuirassan*, & celui des Danois à l'Isle de *Saint Thomas*. Il ajoute que quand on veut entrer dans quelque Port Espagnol, on feint des besoins d'eau & de vivres. On presente un Placet, tantôt pour un mâât rompu, & tantôt pour une voye d'eau. On employe aussi les prestens. Par ces moyens on prend sa charge d'Indigo, de Cochenille, d'Argent en barre, de Tabac, ou d'autres choses, sans compter les intelligences que les Officiers même du Roi d'Espagne lient avec les Etrangers, pour faciliter l'entrée des Marchandises. Souvent les Vaisseaux se tiennent à l'embouchure des Rivières: Ils tirent un coup de Canon, pour donner avis de leur arrivée, & les Négocians viennent avec des Canots les trouver pendant la nuit.

III. Du nombre des pièces qui nous ont été envoyées pour avoir place dans nos Mémoires du mois passé, & qu'on a remises à ceux-ci, se trouvent un petit Poëme sur la naissance du Sérénissime Prince Joseph, Archiduc d'Autriche; une Fable sur la Passion de quelques gens de guerre, & un Discours fait à Madame la Maréchale de Belleisle. Le goût qui se trouve dans la première de ces pièces que voici, excusera ce qui peut y manquer de sublime pour la versification.

Pourquoy

Pourquoi vois-je des Bataillons
 Inonder les vaste Sillons
 De la pacifique Italie?
 La naissance que l'on publie,
 N'at-elle point encore dissipé les complots
 Qu'on tramoit contre le repos
 De l'Europe déjà justement alarmée?
 Ou la lente renommée
 Auroit-elle apporté quelque retardement
 A reprendre en tout lieu ce grand événement?
 Va donc illustre Messagere
 Qui courre & la terre & les mers,
 Va d'une aile prompte & legere
 Annoncer à tout l'Univers,
 Que sous l'enfant qui vient de naître
 Le Danube & le Pô vont couler de concert,
 Et qu'il est attendu pour Maître
 Par cent & cent peuples divers.
 Vole; toi cependant Autriche fortunée,
 Sur ton heureuse destinée
 Fais rétentir les airs de chants mélodieux,
 Et que des sons harmonieux
 Forment de merveilleux mélanges
 De tes transports & des loüanges
 Du Dieu qui veille sur ton sort.
 Fais fumer ses Autels d'un parfume agréable
 Qui monte par un saint effort
 Jusqu'à son Trône adorable
 Un present descendu des Cieux,
 De Heros & de demi-Dieux,
 Vient offrir à tes vœux une suite nouvelle,
 Tige d'une race immortelle.
 Crois donc Royal Enfant, & que la majesté
 De ton auguste Diadème
 Transmise à ta postérité,

Vers sur
 la Naissance
 de l'Ar-
 chiduc,

Assûre à tes neveux la puissance suprême ;
 Qu'un regne long & glorieux
 Soutienne dignement l'éclat de tes Ayeux :
 C'est ainsi que par là Mars , le Dieu des Batailles
 Lorsque pour assister à tes premiers moments
 Il eut du Grand Glogau deserté les murailles.
 Alors , qu'il en étoit absent
 Si vous en forçates les portes ,
 Vous triompherez en vain Prussiennes cohortes
 Troupes à qui les cris de la debile voix
 De cet enfant , formés pour la premiere fois
 Donnerent , ce dit-on , de mortelles allarmes.
 Sil est craint si jeune & sans armes ,
 Homme , que ne fera-t-il pas ?
 De grandes actions quel surprenant amas
 Se présente à mes yeux : ah si la Parque noire
 Me rend témoin de tant de gloire !
 De ses vertus de ses hauts faits
 Je prétens tracer les portraits.
 Si le destin m'accorde une assez longue vie ,
 Je décrirai malgré l'envie
 Avec quelle prospérité
 Sa main va soutenir les Sceptres de ses Peres ,
 Et par force ou par équité
 Soumettre les deux Hemispheres.
 Je chanterai comment après mille combats ,
 Mille murs abbatu par l'effort de son bras ,
 Il remant le temple de la guerre ,
 Il rendra la paix à la terre ,
 Fera vivre les Arts , la Justice , les Loix ,
 Et tout ce que la gloire inspire aux cœurs des Rois.
 Alors la Discorde enchaînée ,
 A sa fureur abandonnée ,
 Sur son livide sein attachera ses dents
 Et le fera ronger à ses propres serpents.
 Avec elle Bellone abbatuë , étonnée ,

des Princes &c. Août 1741.

91

En des climats lointains se verra confinée.
Crois donc, *Auguste & cher Enfant,*
A qui la Reine de *Cythere*
Présente à ta naissance, a dit en souriant,
Qu'il ait tous les traits de son Pere,
Et que de son aimable Mere
Soient peints dessus son front les roses & les lys,
Dont le doux & rare assemblage
Fasse envier même à mon fils
Les charmes d'un si beau visage.
Impitoyables sœurs dont le fatal fuseau
Exerce son pouvoir sur la terre & sur l'onde,
Respectez le sacré berceau
Où repose la paix & le salut du monde.

IV. La Fable suivante qu'on a à présenter au Lecteur est d'un homme de guerre, dont la pensée est bonne : Elle tiendra la place de l'Enigme. Le mot de celle du mois dernier est l'Estomac.

F A B L E.

Depuis un tems considerable
Chats
Et Rats
Vivoient entr'eux à l'amiable
Et de cette étroite union
Les Chats sujets à caution
Gardoient le traité remarquable :
Le seul bruyant *Philolardus*
Dans la nation *Ratonique*
Soutenoit que c'étoit abus
D'être si long-tems pacifique ;
Envain d'une solide paix
Lui vantoit-on les doux attraits :
Ce que l'on obtient sans allarmes

Il n'estimoit communément
 Manger, ronger impunément
 N'étoit pour lui que foibles charmes.
 Le jour vint qu'un grand appétis
 Rappella sa faim au pillage,
 Et sur un excellent fromage
 Le sort voulût qu'il s'étendit,
 Mais la fête n'étoit complete
 Toujours jaloux de disputes
 Il y souhaitoit un athlete
 Pour le plaisir seul de lûte.
 Arrive un Chat à l'instant même,
 Ami; dit-il, part au gateau,
 Je suis pressé de faim extrême,
 Tout beau, lui répondit, tout beau,
 Il n'est ici de faim qui tienne!
 Le Chat en fureur, à ces mots,
 D'un coup de griffe sur le dos
 Etend le Rat mort sur sa rêne.
 Des siens il ne fut regretté,
 Jugés s'il l'avoit mérité.

Le Lecteur qui peut d'ailleurs donner à cette fable le sens moral qu'il voudra, y entendra cependant qu'il est mal, quoique l'on soit homme de guerre, de la souhaiter avec passion, comme il arrive à quelques-uns : Car ceux-là ne sont pas à plaindre, venans à y avoir quelque malheur. Il vaut donc mieux attendre la guerre & y faire son devoir dans l'occasion que de la désirer.

V. Le Discours dont on a à faire le récit, nous a été envoyé de *Verdun* : Il a été fait & prononcé par Mr. Barbier d'Ingreville, Président au Baillage de *Verdun* le 11. Juin, au passage de Madame la Maréchale de Belleisle par cette Ville.

MADAME,

M A D A M E ,

LEs respects que la Compagnie vient rendre à Votre Excellence, sont un tribut qu'elle doit encore plus à votre mérite qu'à votre élévation. En vain, Madame, j'emprunterois de l'éloquence tout ce qu'elle a de plus brillant, pour peindre aux yeux du public étonné les rares qualités qui vous gagnent tous les cœurs. L'art le plus délicat reste dans une respectueuse admiration, & sûr d'entendre en un seul trait votre éloge le plus accompli, il laisse parler l'union si étroite que la douceur de votre caractère soutenue d'une piété affable, formée entre Votre Excellence & Mr. de Bellisle, ce Seigneur aussi distingué par la justesse de son esprit, que par sa capacité, a su fixer la vue du plus grand Ministre que la France ait encore vu.

Ministre, qui ne consultant que la droiture de son cœur & de son esprit, veut procurer à ses voisins les douceurs de la paix dont il jouit : Il cherche & trouve un autre lui-même pour l'exécution d'un si loüable projet, & par un juste discernement, il recompense la valeur de Mr. de Belleisle en l'élevant à la dignité de Maréchal de France, & rend justice à la pénétration de son génie en lui confiant l'Ambassade la plus glorieuse, mais la plus délicate.

Pouvions-nous moins attendre d'un Ministre aussi grand? Non, Madame. Sûr dans ses démarches, & juste dans ses vûes, il continuë à nous prouver par cet heureux choix, que la sagesse le guide, & que la prudence le conduit. Puisse le Ciel, Madame, nous continuer des jours si fortunés, où nous voyions enfin la vertu couronnée & le mérite récompensé.

AVIS.

UN Seigneur de grande naissance & de grandes facultés, dans la Prusse Royale, faisant son occupation unique des Belles Lettres, dont il a une Bibliothèque des mieux choisies & des plus copieuses, dans son Château, souhaiteroit fort d'avoir auprès de lui quelque homme de Lettres, qui voulût se fixer & s'attacher à sa personne, constamment & pour toujours, sur le pied de Secrétaire de confiance; & qui fût en état non-seulement d'écrire toutes sortes de Lettres en Latin, François & Allemand; mais encore capable de faire de bonnes & élégantes Traductions de François en Latin Ciceronien. Le tout aux conditions suivantes.

Il aura sa Table avec ce Seigneur, frugale, mais très-honnête.

Un Logement commode à côté de la Bibliothèque, dont on lui laissera une clef. Et pour appointemens cent Ducats d'or par an, payés mois par mois.

Il faut qu'il ait quelque teinture des Belles Lettres.

Qu'il ne soit point homme d'Eglise, parce qu'on le destine à être un jour Gouverneur d'un Fils de ce Seigneur, qui est encore en enfance.

Et enfin, qu'il soit ou vieux Garçon, sans envie de se marier, ou Veuf, pour éviter l'embaras d'un ménage, & qu'il ne soit point chargé de famille, tout au plus d'un seul enfant.

Comme ce Seigneur prétend choisir sur le nombre des postulans, celui qui se trouvera être le plus capable pour les Traductions de François en Latin, (ce qui est le point essentiel) & que s'il se nommoit, on l'engageroit

à force de recommandations, de choisir celui qui ne lui conviendrait pas, ainsi que cela est déjà arrivé à l'égard d'un homme qu'il a été obligé de prendre par faveur, & de renvoyer à cause de son insuffisance dans le stile Latin: Ce Seigneur a pris le parti, pour ne pas se compromettre avec personne, de ne vouloir se nommer, qu'à celui qu'il aura choisi par préférence. Cependant les postulans de cet emploi pourront lui écrire sous le nom de *Mecene*; en adressant leurs Lettres cachetées, à *Mrs. les Héritiers Cramer & Freres Philibert, Libraires de Genève*, qui les feront parvenir à leur destination.

Il faut que chaque postulant donne dans sa Lettre un essai de sa capacité du côté du stile, dans les Langues Latine, François & Allemande; mais du moins dans la Latine.

Il faut aussi, qu'il y donne des indices suffisans sur ses Noms, Religion, País, Séjour, âge, état & qualité; sur l'âge de son enfant; & l'état de ses Pere & Mere, s'il en a encore.

Celui sur qui tombera le choix, recevra une Lettre d'avis sur la préférence qu'on lui donnera, & sera défrayé de son voyage.

S'il se trouvoit n'avoir d'autre enfant qu'un seul garçon, il faudroit qu'il le plaçât dans son País: Si c'étoit une fille, elle seroit placée auprès de deux Nièces que ce Seigneur élève chez lui; mais il faudroit que cette Fille sçût le François, & toutes sortes d'ouvrages de femmes; qu'elle fût bien élevée; & de l'âge à peu près de ces deux Demoiselles, qui sont de dix & douze ans, pour être leur compagne, & en se joüant leur apprendre la Langue François. Elle auroit pour ses appointemens 40. Ducats

d'or par an , & la Table avec les Demoiselles fuddites.

Si au contraire il se trouvoit que cet homme qu'on cherche , se trouvât fans aucun enfant , mais qu'il eût une fœur ; qui eût les qualités énoncées , & qui voulût le fuivre , on la recevroit aux mêmes conditions.

Si avec la teinture des belles Lettres , & l'usage du beau ftile Latin , cet homme se trouvoit encore avoir la capacité néceffaire pour gouverner une maifon , on augmenteroit fes gages à proportion de fa capacité.

On attendra jufqu'au premier jour de Septembre avant de fe fixer fur le choix ; ainfi ceux qui poftulent cette place , ne doivent pas tarder à écrire , fans faire les paquets trop gros , & fans oublier de donner l'effai de leur ftile Latin & François dans leurs Lettres ; joint au détail exact & circonftancié fur les demandes cy-deffus énoncées.

L'Académie Royale des Sciences de Paris délivrera dans fon Affemblée publique d'après la quinzaine de Pâques de l'année 1743. le fecond des deux prix fondés par Mr. Rouillé de Meffay , Confeiller au Parlement de la même Ville. Et fe conformant aux vûes du Teftateur , elle propofe pour fujet : *La maniere de conftruire des Bouffoles d'inclinaifon , pour faire avec le plus de précision qu'il eft poffible , les observations de l'inclinaifon de l'aiguille aimantée , tant fur mer que fur terre , ce qui fuppofe des Bouffoles , qui étans mifes dans un même lieu , donneront fenfiblement la même inclinaifon.* Le défir de procurer à la Marine un nouveau

veau Cabestan, * exempt des inconvéniens auxquels celui dont on se sert actuellement est sujet, avoit engagé l'Académie, à proposer pour le prix de 1739. de trouver un Cabestan qui eut les avantages de l'ancien, sans en avoir les défauts. Aucun des memoires qui lui furent envoyés pour ce prix, ne lui ayant paru remplir suffisamment les conditions qu'elle avoit exigées, elle prit le parti de differer son jugement, & de proposer le même sujet pour cette année. Quoique l'Académie, parmi les nouveaux Cabestans qui lui ont été présentés, n'en ait trouvé aucun qui n'eut des inconvéniens tels qu'ils pourroient bien balancer ses avantages, ce que la pratique seule peut apprendre, elle a cependant jugé que la maniere, dont le sujet a été traité dans quatre Mémoires, méritoit d'être recompensée, parce que non-seulement on y a proposé des Cabestans nouveaux, ingénieusement imaginés & utiles au moins en certains cas, mais même qu'on y a donné des théories qui peuvent conduire à perfectionner les manœuvres de l'ancien Cabestan. Ainsi, elle a cru devoir partager également le prix de cette année & celui de 1739. à ces quatre Mémoires, qui, selon l'ordre de leur réception, sont numérotés XIII. XIV. XXV. & XXXII. Mr. Jean Bernoulli, le fils, est auteur du premier Mémoire. Le troisième est du Marquis Poleni, Professeur de Mathématiques à Padoüe. Les Auteurs du second & du quatrième ne se sont pas fait connoître.

G 2 Le

* *Le Cabestan est une machine de bois liée de fer qui tourne sur un pivot, & dont l'usage ordinaire est de lever l'ancre.*

Le Duc d'Orleans vient aussi de fonder un Prix de Sagesse & un de Science dans le College de *Nanterre*.

Une nouvelle Académie des Belles-Lettres s'établit actuellement dans la Ville d'*Orleans*, sous la protection de l'Evêque du Lieu. Elle sera composée de 22. Membres, qui sollicitent des Lettres Patentes du Roi Très-Chrétien. Cette Compagnie commencera ses occupations par l'Histoire de la même Ville.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Les affaires les plus embrouillées tant du dedans que du dehors s'arrangent successivement sous le present Pontificat. Il y en avoit depuis long-tems à regler avec la Cour de Naples, on y est aussi parvenu. Le Cardinal Valenti-Gonzague, Secretaire d'Etat, & le Cardinal Aquaviva, muni des pleins-pouvoirs du Roi des deux Siciles, ont signé un accommodement entre le St. Siege & Sa Maj. Sicilienne. Il y est stipulé, que le Pape consentira à la réunion de plusieurs Evêchés dans le Royaume de Naples; qu'il joindra son autorité à celle du Roi des deux Siciles pour établir la reforme dans le Clergé régulier des Etats de ce Prince; & qu'il accordera les privileges que S. M. Sicilienne a demandés pour les Chevaliers de l'Ordre de St. Janvier: Qu'on établira à Naples un nouveau Tribunal composé de quatre Assesseurs, dont deux seront Ecclésiastiques & les deux autres Laïques, afin de juger définitive-

nirivement de la compétence des Causes qui seront du ressort de la Jurisdiction Ecclésiastique ou Laïque dans les Procès qui surviendront entre les Sujets du St. Siege & ceux de S. M. Sicilienne : Que ces quatre Assesseurs auront pour Président un Chef Ecclésiastique : Qu'on changera tous les trois ans ce Tribunal : Que les Assesseurs Ecclésiastiques seront nommés par le Pape, & les Laïques par le Roi des deux Siciles : Et que la nomination du Président sera alternative.

Tel est l'accommodement entre les Cours de Rome & de Naples auquel le Pape & S. M. Sicilienne ont souscrit. Celui qui a été conclu avec la Cour de Turin, est présentement accompli, le Roi de Sardaigne ayant prêté serment de fidélité entre les mains de Mr. Merlini, Commissaire Apostolique, en qualité de Vicaire du St. Siège dans les Fiefs qui lui ont été cédés. S. M. a prêté ce serment à Turin, sous la condition portée dans le Traité, que chaque nouveau Prince prêtera le même serment à son avènement au Trône, & que tous les ans il enverra à Rome un Calice d'or. Le S. Siège s'applaudit beaucoup que le tout a été exécuté de la sorte de la part de S. M. Sardaignoise ; & s'attend que le Roi des deux Siciles ratifiera aussi incessamment, s'il ne l'a pas déjà fait, l'accommodement signé par les Cardinaux Valenti-Gonzague & Aquaviva.

Les différends du St. Siege avec ces deux Cours étans ainsi terminés, le petit nœud de difficulté touchant les Fiefs de *Carpegna* & de *Scavolino*, dont il a été fait mention en son tems, est aussi tranché, suivant ce qu'en pouvoit espérer le St. Pere. Le Grand Duc de Tos-

cane s'est défisté formellement de ses prétentions sur ces Fiefs, & l'a fait connoître au Pape, qui a déclaré en conséquence au Marquis Cavalieri, Seigneur de Scavolino & Comte de Carpegna, qu'il pouvoit en reprendre possession, mais qu'il eut à faire au Sérénissime Grand Duc une Lettre de remerciement, en accordant en même-tems un pardon général à ceux des Habitans qui s'étoient déclarés en faveur de ce Prince.

Il n'y a donc plus à arranger que l'affaire de *Parme* & de *Plaisance* : Elle est d'importance ; le Pape la pousse avec vigueur ; mais pour les circonstances presentes, on n'est pas dans l'opinion qu'elle sera portée de si-tôt à son point de décision.

II. Le Bailly de Tencin, neveu du Cardinal de Tencin, est venu remplir l'Ambassade de la Religion de Malthe auprès du St. Siege : Il eut en la qualité d'Ambassadeur sa premiere audience du Pape le 26. Mai. On attend un des premiers Seigneurs de la Cour de Portugal revêtu du même caractère, de la part de S. M. Portugaise. Le Chevalier Zampajo, qui menage les interêts de ce Prince en a informé le Pape. Le Général Major de Bernclau, un des Généraux de la Reine de Hongrie en Toscane, est aussi venu à Rome, sous prétexte d'un voyage ; mais ce voyage a eu pour objet principal de visiter les Places frontieres & les avenues de l'Etat Ecclesiastique du côté de la Toscane.

III. Le 29. Mai il y eut Consistoire secret, le Pape y préconisa deux Evêchés de l'Isle de Corse pour des Nationaux de ce Pays, & déclara Mr. Incontti, Archevêque de Florence. Ce Prélat étoit Evêque de Pefcia. Le 3. Juin S. S. partit
pour

pour *Castel-Gandolfe*, afin d'y donner ses soins avec plus de tranquillité à plusieurs affaires importantes. La Chancellerie & le Secrétariat des Brefs n'ont pas laissé de rester ouverts pendant son absence, afin que rien n'en fut altéré. Le Pape en arrivant le soir à *Castel-Gandolfe*, fut reçu à la porte du Dôme par le Cardinal Caraffa, Evêque d'Albano, & après y avoir fait sa prière, il se rendit au Palais de la Chambre Apostolique qui étoit entièrement illuminé. S. S. n'a pris avec Elle que deux Carrosses, douze Chevaux Legers & douze Cuirassiers. Elle étoit dans le premier en partant de Rome avec son Majordôme & son Maître de Chambre. Son Grand Aumônier, son premier Medecin, & son Maître de la Garde-Robe étoient dans le second. Le 10. Elle se rendit aux Camaldules chez le Cardinal Passionei. Le séjour du St. Pere à *Castel-Gandolfe* a été fixé jusqu'à la fin de Juin, qu'il est retourné à Rome, après avoir été à *Albano, Riccio, Genzano, Marino, Fregcati*, & autres lieux des environs.

IV. *Naples*. Cette Cour paroît avoir seule tout l'avantage de l'accommodement qu'elle a conclu avec celle de Rome; Car, outre la suppression de quelques Evêchés qui doivent être réunis à d'autres, le Pape accorde au Roi quatre pour cent sur tous les revenus Ecclésiastiques des deux Siciles, ce qui ne produira pas moins de six cens mille écus par an; S. S. accorde encore un revenu annuel de 70. mille écus à tirer sur des Abbayes & des Bénéfices Ecclésiastiques, dont le Roi doit fonder des Commanderies par un Ordre de Chevalerie sous le nom de *St. Charles*, que S. M. veut créer pour ses Officiers & Ministres, comme elle a créé celui

celui de *St. Janvier* pour les Princes & Officiers Généraux.

On a expédié du Bureau de la Guerre un ordre à tous les Officiers qui sont absens de leurs corps, de les rejoindre incessamment, un autre ordre de tenir prêt un grand train d'Artillerie, & de freter le plus de Bâtimens de transport qu'il est possible; & un troisième, d'acheter encore six mille Chevaux pour remonter la Cavalerie du Roi. Les bruits de guerre recommencent depuis ces ordres expédiés.

Les deux Vaisseaux de guerre du Roi qui ont porté à Constantinople les presens pour le Grand Seigneur, sont attendus incessamment de retour à Naples étans arrivés au mois de Juin à *Malthe*.

V. *Lombardie*. Quoiqu'on veuille faire quelque fondement dans le *Milanez*, dans les Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, & dans toute la *Lombardie*, sur des déclarations du Roi de Sardaigne, qu'il est dans la plus ferme résolution d'empêcher que la tranquillité de l'*Italie* ne vienne à être troublée, on n'en continuë pas moins de réparer les Fortifications des Places frontieres, de renforcer les Garnisons par les Troupes qui arrivent, & de pourvoir les magazins de tout le nécessaire en tems de guerre. On en fait autant dans le grand Duché de *Toscane*. Le Conseil de guerre s'y assemble presque tous les jours à ce sujet.

VI. Le Baron de Drost, neveu du fameux Baron de Neuhoff, se trouve actuellement à *Florence*: Il n'y a pas été long-tems sans présenter au Conseil de Régence un projet pour former un Régiment de Corsés. On en a donné avis au Grand Duc qui l'a approuvé, & l'on a depuis

déjà commencé les levées pour ce Régiment, qui ont allés de succès, par l'empressement des Corfès à y prendre parti. On veut que le Baron de Neuhoff soit à Pise *incognito*.

VII. Soit que la conjoncture présente donne lieu de craindre des troubles en Italie, soit que la tranquillité s'y conserve, le Grand Duc de Toscane n'a point laissé de se déterminer à envoyer ordre à *Florence* de transporter à *Vienne* une partie des meubles & des effets les plus précieux qui étoient dans le Palais *Pitti*. Ces meubles aussi-bien que l'argenterie qui fait un objet considérable, ont depuis été embalés, & envoyés à *Livourne* à mesure qu'on les embaloit, afin d'y être embarqués pour *Trieste*. Quoiqu'il en soit de cet ordre, c'est toujours une preuve que le Grand Duc ne reviendra de long-tems en ce Pays.

VIII. *Genes*. L'argenterie du Grand Duc de Toscane embalée à Florence, est arrivée en cette Ville en 62. caisses à bord de deux Galeres. On débite ici qu'elle doit servir à négocier une somme de cent mille pistoles à 4. pour 100. d'intérêt.

La République paroît enfin tranquillisée sur les affaires de Corfè par le tour qu'on leur a fait prendre. Il n'y a plus à présent que très-peu de François dans cette Isle, sous les ordres de Mr. de Villemur. Ils se sont embarqués successivement, & ont été transportés à *Antibes*, où le Marquis de Maillebois leur Général en Chef est aussi allé débarquer avec Mr. de la Contade. Le France a sçu prendre les Habitans par leur penchant, en leur procurant des Emplois & des Bénéfices. La nomination à deux Evêchés qui s'est faite de deux Sujets d'entr'eux, les

les satisfait beaucoup ; & ce qui ajoute encore à leur satisfaction , c'est que ces deux Evêques ont été sacrés dans l'Eglise de *St. Loïis* de la Nation Françoisè à Rome , par le Cardinal de Tencin. Pour peu qu'on avançât d'ailleurs ces Infulaires dans les dignités soit de l'Eglise, soit du Gouvernement, il est certain qu'on se les affectionneroit plus par là que par toute autre voye.

IX. *Venise*. Le Marquis Etienne Mari étoit attendu sur la fin de Juin de *Genes* en cette Ville, où il vient avec caractère d'Ambassadeur d'Espagne. Il est chargé de déclarer au Sénat que le Roi son Maître, pour être en état de conserver la bonne intelligence avec la République de Venise, espere qu'elle prendra la résolution de garder exactement la neutralité par rapport aux affaires d'Italie. Le Marquis de Mari a fait la même déclaration au Sénat de *Genes*. Mais dans l'état de crise où est presentement l'Europe, & sur-tout l'Italie, la République prend toutes les précautions que peut suggerer la prudence.

On cherche les moyens à present d'ajuster des contestations qu'il y a depuis plusieurs années entre la République & le *Mantouïan*, par rapport aux limites qui séparent le *Veronois* de ce Duché, parce que l'on pourroit en appréhender des suites d'aurant plus fâcheuses, que les Sujets de *Venise* ayant prétendu que ceux du *Mantouïan* avoient empiété sur leurs droits, sont marchés contr'eux les armes à la main; qu'il y a eu de part & d'autre plusieurs escarmouches assez vives, dans lesquelles les Habitans du Territoire de *Mantouïe* ont eu une trentaine d'hommes tués, & ceux du Territoire de *Venise* une vingtaine,

sans

fans compter les bleffés. Les lieux en dispute font *Predella*, *Gazo*, *Torre della Zenzane*, *Tartarello*, & quelques autres endroits situés le long de la Riviere de *Tartaro*.

Le 17. Juin le Sérénissime Prince Loüis Pifani, Doge de cette Republique, mourut âgé de 78. ans & fix mois, après avoir porté la Couronne Ducale pendant six ans & cinq mois, Sa mort a été annoncée avec les formalités usitées, & l'on a célébré ses obseques pendant trois jours consécutifs. On a procédé ensuite à l'Élection d'un nouveau Doge, qui s'est faite le 30. en la personne du Procureur Grimani.

Par des Lettres particulieres de *Constantinople*, on apprend que le Comte de Bonneval a été déclaré par le Grand Seigneur Surintendant Général de toute l'Artillerie de l'Empire Ottoman, avec quatre mille piastrès d'appointemens par mois.

A R T I C L E I I I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ESPAGNE depuis le mois dernier.*

I. **L**A nouvelle que les Anglois s'étoient emparés de presque tous les Forts qui couvroient le Port de *Carthagene* en Amerique, & qu'ils faisoient état de se rendre aussi dans peu maîtres de cette Ville, a causé à la Cour de grandes inquiétudes, & en a dérangé considérablement les projets. On s'étoit d'autant moins attendu à une si fâcheuse nouvelle, que l'on ne faisoit que de recevoir des Lettres du Vice-Amiral Don Blaise de Lezze, par lesquelles il donnoit avis qu'il étoit suffisamment en état de repousser

fer les Anglois, au cas qu'ils se presentassent devant *Carthagene*. Enfin cet événement a échauffé les affaires ; Car sans en attendre d'autres suites, on a dépêché un Courier extraordinaire au Prince de Campo-Florido, Ambassadeur du Roi à la Cour de France, avec un ordre pour ce Ministre d'y faire les insinuations convenables sur ce sujet, & le Roi a pris d'abord la résolution de faire faire de pareilles insinuations auprès de toutes les Puissances intéressées au Commerce de l'Amérique, en leur faisant remarquer l'intérêt qu'elles ont que les choses demeuraissent dans ce Pays-là sur le pied du Traité d'Utrecht, qui souffroit déjà une atteinte si grande par les entreprises des Anglois, contre la foi & la teneur de ce Traité.

Mr. de Vaureal, Evêque de Rennes, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, n'a pas été long-tems sans recevoir de sa Cour des instructions sur les insinuations dont on vient de faire mention, & ses audiences du Roi & de la Reine étans journalieres depuis lors, il a fait connoître que sa Cour se déclarera bientôt contre l'Angleterre, si cette Couronne persiste dans son dessein aparent de ruiner le Commerce de toutes les Nations de l'Europe aux Indes, au préjudice de la paix d'Utrecht, pour se l'aproprier à elle seule. La quantité d'Exprès qui lui arrivent & qu'il renvoye, est d'ailleurs une preuve qu'il y a quelque chose d'importance sur le tapis, & qui ne tardera point à éclater.

Mais si l'on a eu lieu d'être autant surpris que consterné du coup sinistre qui d'abord a suivi la tentative de l'Amiral Anglois ; coup dont le détail est rapporté dans nos derniers Mémoires, page 40. ; on s'en est relevé par l'espérance que

que les Troupes une fois revenuës de leur première frayeur défendroient vigoureusement le Fort qui couvre la Ville de *Carthagene*, pour obliger l'ennemi à se desister de son entreprise; & en ceci l'esperance n'a pas été vaine. Les Troupes du Roi se sont effectivement défenduës autant qu'on pouvoit le faire dans le Fort de *St. Lazare*, Fort qu'on a nommé par abus le Fort de *Salamandine*. On l'a appris par la voye de France, on l'a sçu par la voye même d'Angleterre, & ensuite par des avis du Gouverneur de *Carthagene*.

Cette nouvelle arrivée le 15. Mai par un Vaisseau au *Cap François*, & delà à *Nantes* en *Bretagne*, d'où elle a été apportée à la Cour, contient « Que la nuit du 27. au 28. Avril les
» Anglois retranchés dans la Langue de terre
» du Fort de *St. Lazare*, situé à l'Orient de
» *Carthagene*, ont été attaqués d'un côté par
» trois mille Américains, & de l'autre par deux
» tiers de la Garnison; que les Anglois ont
» eu dans cette sortie des Espagnols 2300.
» hommes tués; & qu'on leur a fait 500. pri-
» sonniers; que leurs Canons ont été encloués,
» leurs mortiers pris, leurs travaux comblés,
» deux Galliottes à bombes, de même qu'un
» Vaisseau de 80. Canons coulés à fond; qu'en-
» fin les Anglois ayant été mis en desordre,
» sans pouvoir se rallier, ils n'avoient point eu
» d'autre parti à prendre que d'abandonner leur
» Camp & de regagner avec bien de la peine
» leurs Vaisseaux; & qu'un Détachement de 500.
» hommes auquel les Espagnols couperent la
» retraite, avoit été taillé en pièces: Que cet
» échec pour les Anglois est d'autant plus morti-
» fiant pour eux, que les maladies avoient emporté
» plus

*Levée du
Siège de Car-
thagene par
les Anglois,*

» plus d'un tiers de leur monde avant qu'il
 » n'arrivât, & pendant qu'ils se morfondent
 » au Siège de *Carthagene*; de sorte que l'on
 » pouvoit compter à plus de huit mille hom-
 » mes la perte qu'ils ont faite en cette occa-
 » sion. » Mais une relation que la Cour de
Londres a fait publier de ce qui s'est passé de-
 vant *Carthagene* depuis que les Anglois se sont
 emparés des Forts qui en couvroient le Port,
 differe de beaucoup de ce qu'on vient de rap-
 porter : elle ne met la perte des Anglois qu'à
 500. hommes, un Colonel, un Lieutenant-Co-
 lonel, 3. Capitaines, & quatre Lieutenans, sans
 compter ceux qui sont morts de maladies qui
 avoient regné dans leur Camp, & qui monte
 plus haut : Il en est cependant, que dans les
 Conseils généraux tenus sur l'événement arrivé,
 l'Amiral Vernon & tous les Officiers de la Flotte
 Angloise ont pris le parti de retourner à la *Jamaïque*.

I I. Les Troupes de quartier en *Catalogne*,
 sont encore attendans leur destination. Les cho-
 ses, quant à l'expédition d'Italie étans dans le
 même état que nous les avons laissées le mois
 dernier. Mais les Vaisseaux de guerre que le Roi
 a fait équipertant au *Ferol* qu'à *Cadix*, sortent
 de tems en tems de ces Ports, pour aller croi-
 ser dans les mers voisines: Ils ne se rendront
 point en Amerique; leur presence n'y est plus
 jugée nécessaire. Le Chef d'Escadre Novarette
 qui les commande, s'est joint depuis peu à Mr.
 d'Auteuil au *Ferol*, de sorte qu'il a sous ses
 ordres une Escadre de 14. Vaisseaux de guerre,
 qui observe actuellement de bien près celle
 d'Angleterre commandée par l'Amiral Haddock;
 & comme la plus grande partie des forces na-
 vales

vales du Roi est en Amerique, & que Sa Maj. veut être en état de renforcer celles qu'elle a en Europe, quoique vraisemblablement elle puisse attendre un grand renfort, ou peut-être une Flotte nombreuse de la France, néanmoins les ordres viennent d'être envoyés dans les Ports de la Monarchie d'y construire de nouveaux Vaisseaux de guerre.

On prétend à la Cour que la France prend plus d'un sujet d'épouser ses interêts; qu'elle a d'ailleurs celui de déclarer la guerre à l'Angleterre, en ce que cette Couronne s'ape le Traité d'Utrecht par ses fondemens, qu'elle n'a pas eu la moindre attention à la médiation du Roi Très-Chrétien offerte pour terminer ses differends avec l'Espagne, & que jusqu'ici elle n'a donné aucune satisfaction pour l'insulte faite à son Pavillon par des Vaisseaux Anglois, quoique cette satisfaction eut été fortement sollicitée par le Ministre de ce Monarque à Londres.

III. Dans les circonstances presentes on a cru nécessaire de faire partir un Vaisseau d'avis pour la *Havana* avec des instructions pour le Gouverneur de ce Port, & pour Don Rodrigue de Torres qui s'y trouve. Comme cette Place est pourvûe d'une Garnison nombreuse & de tout ce qui est propre pour repousser les Anglois, s'il tentoient d'y exécuter quelque dessein; on croit, depuis ce qu'ils ont éprouvé devant *Carthagene*, ne pas devoir s'attendre qu'ils auront été la visiter. On est aussi dans la pleine pensée que la République de Hollande n'épousera en aucune maniere le parti de l'Angleterre dans la presente guerre. Mais le tems nous fera voir si l'on pense juste à cet égard; quoiqu'il en soit,

soit, on donne au Ministre des Erats Généraux, qui est Mr. Wander-Meer, les reponses qu'il peut esperer à ses demandes sur la restitution de quelques prises Hollandoises faites par des Bâtimens Espagnols.

IV. Les Vaisseaux de l'Escadre de Mr de Novarette ont pris au mois de Mai à la hauteur de l'Isle de *Berlingue*, sur la côte de l'Estremadoure Portugaise, la Fregate Angloise, la *Nonpareille* de 220. tonneaux, & le Pacquebot la *Susanne*. Le premier de ces deux Bâtimens, destiné pour *Lisbonne*, étoit chargé de ris; le second qui alloit de *Spithead* à *Gibraltar*, l'étoit de biscuit & de farine pour la Garnison de cette Place. Une Balandre Angloise fut prise dans le même tems vers le cinquantième degré de latitude Septentrionale par Don Barthelemi de Mendivil, Commandant de la Barque la *Nôtre-Dame de l'Assomption*.

On a avis de *Lisbonne* que deux Armateurs Espagnols entrerent le 17. du même mois dans le Port de cette Ville, aussi avec une prise qui étoit un Vaisseau Anglois de trente pièces de Canon, portans des habits neufs à la Garnison de *Gibraltar*, lequel s'étoit rendu, après un combat de plusieurs heures. L'Equipage & les passagers au nombre de 70. avoient été mis à terre dans le voisinage de *Lisbonne* où on les a abandonnés après leur avoir ôté ce qu'ils avoient de meilleur sur eux. On comptoit s'emparer encore de plusieurs Vaisseaux Marchands Anglois venus de *Londres* à *Lisbonne*, chargés de toutes sortes de provisions & de munitions de guerre pour *Gibraltar*; mais ils ont trouvé le moyen d'échaper à la vigilance de Don Novarette,

Patette qui avoit fait une sortie du *Ferrol* pour les surprendre.

V. L'incertitude où se trouvent les affaires dans le *Nord*, a fait de nouveau differer le départ de Mr. de *Barrenachea*, Marquis del *Puerto*, nommé Ambassadeur du Roi à la Cour de *Suede*; aussi-bien que celui du Comte del *Bene* pour se rendre avec le même caractère à *Petersbourg*, parce que le Roi reglera les instructions de ces Ministres sur la situation des choses entre l'une & l'autre de ces Cours. Mais le Comte de *Dehn*, Envoyé Extraordinaire du Roi de *Danemarck*, partira incessamment pour *Coppenhague*, afin de rendre compte à S. M. Danoise du succès des commissions qu'il est venu exécuter à *Madrid*.

VI. Le Roi a fait craindre pour sa personne pendant tout le mois de Mai qu'il a eu une fièvre tierce dont on appréhendoit de fâcheuses suites. Mais S. M. est à present rétablie, & revenue d'*Aranjuez* à *Madrid*, d'où Elle a fait écrire une Lettre au Pape pour le prier d'accorder au Cardinal Infant la permission de posséder l'Archevêché de *Seville*, vacant par la mort de l'Archevêque de cette Ville, avec celui de *Toledo*.

On parle du Mariage de l'Infante Marie-Therese née le 11. Juin 1726., avec le Duc d'Aoste, Prince de Piémont, fils du Roi de Sardaigne, qui est né dans le même mois & la même année; sçavoir, le 26. Juin 1726.

Portugal. L'Escadre de six Vaisseaux de guerre qui est encore destinée pour *Goa*, mit à la voile le 31. Mai afin de s'y rendre: Elle a à bord quelques Troupes de renfort, & une grande quantité de munitions de guerre pour

la Garnison de cette Place. Par cette occasion l'on a fait partir des Ingénieurs & des Officiers d'expérience. Cependant la saison paroît un peu avancée pour croire que la nouvelle Escadre puisse doubler le Cap de *Bonne-Esperance*.

Le bruit court dans *Lisbonne* que le Cardinal de Fleuri fait faire des propositions au Roi, par l'Ambassadeur de France, pour le détacher de la Grande-Bretagne. Mais ce bruit quand même il seroit fondé, la situation des affaires de cette Couronne avec celle d'Angleterre est telle qu'il n'y a point d'apparence que la France réussisse dans ce projet, supposé qu'elle l'eut formé.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **T**OUT est en mouvement dans le Royaume; & non-obstant les apparences d'une rupture avec la Grande-Bretagne, pour les raisons que nous avons dites, le Ministère parle encore de paix. Il est vrai qu'on n'a pas cru jusqu'ici devoir accorder ouvertement à l'Espagne le passage qu'elle continuë à solliciter, de ses Troupes pour se rendre par les Provinces de France en Italie: Mais il n'est pas moins vrai en même-tems que la bonne intelligence avec cette Couronne ne pouvant être plus grande, ni l'union plus parfaite qu'on les remarque, on doit s'attendre que les intérêts de l'Espagne font le grand objet des délibérations presentes, & que la résolution de la soutenir, qui depuis si long-tems est déclarée, pourra bientôt éclater par un Manifeste. Telle est l'opinion où l'on est

est dans le Royaume par rapport aux affaires d'Espagne. Celles de Silesie ont porté le Roi à se déclarer de la maniere suivante.

» Le Roi a donné de tout tems des marques de ses bonnes intentions pour la conservation de la tranquillité publique. On sçait tous les efforts qu'il a faits pour rétablir la paix & la bonne intelligence entre l'Espagne & l'Angleterre. Les différentes insinuations que le Marquis de Fenelon a faites sur ce sujet à La Haye, prouvent assez combien S. M. avoit cette affaire à cœur. Le Roi a été fort sensible à la communication que les Etats Généraux lui ont fait faire de leur Résolution par rapport à l'affaire de Silesie : Mais S. M. juge que la négociation qui a été entamée avec le Roi de Prusse étant sans doute fort avancée par les soins des Puissances qui s'en sont mêlées, ses offices sont de formais inutiles. »

Cependant l'on ne perd point de vûë les affaires presentes de l'Empire ; le Marechal de Belleisle a été mandé en Cour pour en rendre compte au Roi : Il y est venu de *Francfort*, & le Roi a été très-satisfait d'apprendre de ce Seigneur l'état & les dispositions des Cours où il a été. Les préparatifs de guerre que quelques-uns croyoient devoir se ralentir tant depuis le retour de Mr. le Maréchal, que depuis la nouvelle de la levée du Siège de *Carthagene* par les Anglois, augmentent au contraire par mer & par terre. Il y a une Flotte toute équipée de dix-huit Vaisseaux de guerre, & prête à sortir des Ports, pour une expédition sur laquelle on garde le secret. Les Chefs des Régimens ont ordre de faire des tentes & des équipages. Tou-

tes les Troupes ont été rendues complètes avec plus de facilité que jamais, & sur le pied de l'augmentation fixée : Un Corps de Cavalerie se tient prêt à marcher, comme on le pense, vers *Landau* : 300. garçons Boulangers sont partis pour la *Flandres* : Les Commis des vivres doivent prendre, à ce que l'on prétend, les uns la même route, & les autres celle d'Allemagne, aussi-bien qu'un grand nombre de garçons Chirurgiens : On a ordonné 200. caissons pour un Camp volant. Ce Camp, si l'on dit juste, ira en Baviere, & sera commandé par le Maréchal de Maillebois, qui est revenu de l'Isle de Corse : Mr. de Paris-Montmartel régira les vivres de ces Troupes : Les Munitionnaires ont ordre de ne point toucher aux Magazins qui sont remplis, sous peine de la vie, mais de remplir incessamment ceux de la frontiere qui ne le sont pas : Mr. Paris de Vernai qui a la régie des vivres pour le compte du Roi, fait cuire par ordre du Bureau de la guerre vingt mille rations de biscuit. Qui ne croiroit par tant de dispositions, que la guerre ne dût s'allumer en même-tems aux quatre coins de l'Europe ; car il paroît que la Cour prend un intérêt sensible à tout ce qui s'y passe, & qu'elle regarde aussi toujours de bien près les affaires du Nord.

II. Des Vaisseaux armés en nombre à *Toulon*, l'on en destine quelques-uns à aller bombarder *Tunis*, & prendre par ce moyen satisfaction des insultes que les Corsaires de cette République font depuis quelques mois au Pavillon François ; puisqu'ils se sont émancipés jusqu'à enlever divers Bâtimens de la Couronne qui alloient au Levant ; en attendant on a publié tant à *Marseille* qu'à *Toulon* un Edit par lequel le Roi au-

torise

corise tous les Habitans de ces deux Ports & de la côte de Provence, à armer des Bâtimens pour aller en courfe contre les Tunifins. La Fregate le *Zephir* a déjà mis à la voile du Port de *Toulon* pour aller croifer fur la côte de *Tunis*, & l'on y envoie pour le même fujet le Vailfeau de guerre l'*Athalantè* de 72. pièces de Canon. De plus, l'Ambaffadeur de Malthe a donné avis au Cardinal de Fleuri que le Grand Maître de la Religion avoit donné fes ordres à deux Vailfeaux, chacun de 40. pièces de Canon, d'aller fe pofter aux deux avenues de *Porto-Farina*, qui est le feul Port qu'ayent les Tunifins, pour le tenir bloqué.

On apprend du Port de *Toulon*, que tous les Vailfeaux de guerre qui y font revenus de l'*Amerique*, ont été carenés, & font prêts à être armés au premier ordre; que les deux Vailfeaux du Roi commandés par Mr. de Gabarét, & qui ont transporté à *Constantinople* le Marquis de Castelañe, nouvel Ambaffadeur du Roi auprès du Grand Seigneur, rentrent le 17. Juin dans le même Port de *Toulon*, après avoir fait le trajet en 36. jours: Ils ont ramené le Marquis de Villeneuve auquel le Comte de Castelañe a fuccédé.

Il n'y a plus d'aparence qu'on renvoie d'autres Troupes dans l'Ifle de Corfe à la place de celles qui en font revenus fuccessivement.

III. Le Roi a déclaré la groffelle de Madame de France, Epoufe de l'Infant Don Philippe. S. M. a donné le Régiment de Champagne au Marquis de Belleford; celui de la Marche dont il étoit Colonel au Marquis de St. Peré, & celui de Cavalerie dont le feu Chevalier de Rozen étoit Meftrre de Camp, au Prince de

Gavre. Le Roi a nommé aussi à l'Evêché de *Laon* l'Abbé de Rochechoüart, Vicaire Général de l'Archevêché de Rouën, & a disposé en même-tems de plusieurs Abbayes. La survivance du Gouvernement de *Champagne* & de *Brie*, dont le Prince de Rohan est pourvû, est accordée au Prince de Soubise son petit-fils.

IV. Charlotte de Hesse-Rhinfels, Duchesse seconde Douairiere de Bourbon, mourut à *Paris* le 14. Juin à onze heures du matin, à l'âge de 26. ans, après une longue maladie. Immédiatement après sa mort le Prince de Condé son fils fut mené chez Madame la Duchesse premiere Douairiere à *St. Maur*, pour y rester jusqu'à la fin d'Octobre. Le Corps de la feu Duchesse ayant été embaumé & mis dans un Cercueil, a été exposé sur une estrade dans une Salle de parade à l'Hôtel de *Condé* jusqu'au 24. qu'il fut porté aux Carmelites de la rue *St. Jacques* avec grand cortège & une pompe magnifique. Lorsque le convoi fut arrivé au Monastere, l'Evêque d'Autun, après les prieres ordinaires, presenta le Corps, qui fut inhumé sous le Cloître des Religieuses auprès du Corps de la Duchesse de Bourbon, morte le 21. Mars 1720. La Duchesse défunte a fait des legs considérables à tous ses Domestiques; entr autres, elle a donné dix mille livres à sa seconde femme de Chambre qu'elle avoit amenée d'Allemagne. Le Roi a nommé la Marquise de Rouffillon pour Gouvernante du Prince de Condé.

V. Le Chevalier Defalleurs, nommé Ministre du Roi auprès du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, ayant reçu ses instructions pour se rendre à *Dresde*, partit pour cela de *Paris* le 22. Juin. Il y a aussi à Paris un Ministre de la Cour

de

de Saxe, c'est le Conseiller Fritsch. Le Prince d'Ardeore-Milano, est au contraire arrivé en cette Ville le 27. en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi des deux Siciles. Le 29. il se rendit à Versailles, où il eut sa première audience du Roi : Il fut conduit ensuite à celles de la Reine, de Mgr. le Dauphin, & de Mesdames de France. Mr. de Bussy, Ministre du Roi en Angleterre, revint le même jour de *Londres à Paris*, & ayant continué sa route jusqu'à *Versailles*, il fut rendre compte au Roi des dispositions où se trouve à présent le Ministère Britannique. Il est encore incertain si Mr. de Bussy a été rapellé, par raport à la conjoncture présente qui annonce une guerre contre la Grande-Bretagne. Si cette guerre a lieu, on mettra en vigueur une Ordonnance que le Roi vient de rendre sur differens memoires des Habitans de *St. Malo*, & autres Armateurs des côtes de Bretagne, & Ports du Royaume. Sa Majesté se déstist du droit qui lui revient des prises faites par les Armateurs François, & réduit les droits de l'Amirauté sur le pied où ils étoient au tems de Henri II. On a informé de cette Ordonnance les Députés de *St. Malo* & autres Ports du Royaume, pour que leurs Marins puissent se préparer à tout événement.

VI. L'Abbé Ozenne, chargé de poursuivre la Béatification de la Reine Jeane de Valois, Epouse de Louïs XII. & Fondatrice de l'Ordre de l'Annonciade, est venu presenter au nom du même Ordre, la Vie de cette Reine à Leurs Majestés & à la Famille Royale, dont il a été reçu gracieusement.

VII. On nous écrit de *Tarascon* en Provence que Messire Henri Valentin, Prêtre, Bénéficiaire du Chapitre

Chapitre Royal de Sainte Marthe, âgé de quatre-vingt-huit ans, chante la Haute-Contre à la Musique de cette Eglise avec une force & une étendue à ravir d'admiration : Que sa voix a été une des plus belles : Que feu Mr. de la Lande qui l'entendit un jour à Versailles, en fut si étonné, qu'il avoua n'en avoir jamais oüi de pareille : Qu'il voulut le fixer à la Musique de la Chapelle du Roi, en lui offrant des avantages considerables ; mais que l'ambition céda à l'amour de la Patrie. C'est là un trait assez rare, & peut-être unique, dans l'homme nonagenaire.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. Le Gouvernement ayant été plusieurs semaines sans recevoir des nouvelles de l'Amérique après celle qui lui annonça la prise des Forts de *Carthagene*, il n'en eut pas tout le bon augure que le peuple en conçut d'abord, pour la reddition de la Place qu'il crut devoir suivre de près l'heureux commencement de l'entreprise de l'Amiral Vernon. On pensa donc à préparer ce peuple, qui témoignoit en ceci une grande impatience, aux nouvelles ultérieures de quelle nature qu'elles pussent être, & pour cet effet l'on a inséré dans les feuilles hebdomadaires « qu'il étoit à propos de lui faire
» remarquer qu'en 1697. les François, sous
» les ordres de Mr. de Pointis, furent 17. jours
» à s'emparer de *Carthagene*, après qu'ils eurent
» emporté les Châteaux, & qu'ils furent entrés
» dans

» dans le Port : Que véritablement ils n'a-
» voient pas les forces qui sont confiées à l'A-
» miral Vernon ; mais que d'un autre côté la
» Place étoit beaucoup moins considérable
» qu'elle ne l'est presentement.

Des remarques sur le même sujet ont paru sans cesse dans les nouvelles publiques, chacune suivant les divers partis, jusqu'à ce qu'enfin le Capitaine Wimbleton, Commandant de la Chaloupe du Roi l'Armateur, arriva le 29. Juin au soir de *Portsmouth* à *Londres*, ayant été dépêché du Port de *Carthagene* le 7. Mai avec des Lettres de l'Amiral Vernon & du Brigadier Général Wentworth, pour le Duc de Newcastle, premier Secrétaire d'Etat, avec un détail circonstancié du second événement arrivé à *Carthagene*, c'est-à-dire, de la levée du Siège de cette Place ; & que l'on a publié de la manière suivante à *Londres*, & dans routes les feuilles imprimées qu'on y distribué.

» Le 12. Avril, on pratiqua par ordre de
» l'Amiral un canal à travers les Vaisseaux que
» les ennemis avoient coulés à fond : Deux
» Galliottes à bombes, suivies de deux Fréga-
» tes, y passèrent & commencerent le lendemain
» à jeter des bombes dans la Ville. Le même
» soir, on pratiqua un autre canal à l'Est des
» Bas-Fonds qui sont à l'entrée du Port : On y
» fit passer trois Brulots pour couvrir les Trou-
» pes destinées à débarquer du côté de *Tixar de*
» *Gracias*, & tirer en attendant sur l'ennemi
» aux endroits où il cherchoit à se retrancher.

» Le 14., le Vaisseau le *Weymouth* traversa
» le canal à l'Ouest, & la nuit suivante il passa
» par les Bas-Fonds à l'Est du Port : Le *Cruizer*
» entra le 15. dans l'autre canal, & ces Vaif-
» seaux

» feaux furent postés d'une maniere que leur
 » canon pouvoit battre un grand Terrain &
 » favoriser la Descente des Troupes : Cent
 » hommes qui étoient dans un Bastion au-
 » dessus du Port, furent obligés de l'aban-
 » donner.

» Le 16. à la pointe du jour, les Troupes
 » commencerent à débarquer : Le Général *Went-*
 » *worth*, à la tête de 1500. hommes, marcha
 » par un défilé assez long & étroit : Quelques
 » Soldats y furent tués & blessés par des coups de
 » fusils que les ennemis tiroient au travers des
 » bois. Au sortir du défilé, il trouva les Espa-
 » gnols au nombre de 600. postés avantageuse-
 » ment dans le dessein de disputer le passage aux
 » Anglois ; mais le Général *Wentworth*, après
 » avoir essuyé leur premier feu, les força de se
 » retirer, & traça immédiatement après un
 » Terrain, pour former un camp à un petite
 » mile du Château *St. Lazare* : Il y fut joint le
 » 17. par le reste des Troupes au nombre de
 » 4000. hommes, qui furent obligés de de-
 » meurer pendant trois nuits sous les armes,
 » sans de Tentes & d'instrumens nécessaires
 » pour se retrancher, n'ayant pas été possible
 » de les débarquer avec eux.

» Comme les maladies commençoient à
 » regner parmi les Troupes, & que d'ailleurs
 » la saison des pluyes s'approchoit, on résolut
 » dans un Conseil de guerre d'attaquer le plû-
 » tôt qu'il seroit possible le Fort de *St. Lazare*,
 » sans s'amuser à dresser des Batteries, d'autant
 » plus que les ennemis travailloient tous les
 » jours à de nouveaux ouvrages.

» En conséquence le Brigadier Guise fut com-
 » mandé le 20. de grand matin avec 1200.

» hom-

» hommes pour assaillir ce Fort. L'attaque se
» fit en deux endroits : Les Grenadiers les plus
» avancés entrirent dans les ouvrages des enne-
» mis, mais ils y furent presque tous tués,
» d'autant que ceux qui étoient dans le Fort,
» furent renforcés par de nouvelles Troupes
» de la Ville, & que leurs canons tiroient char-
» gés à cartouches. Sur cela le Général Went-
» worth ordonna la Retraite, & fit avancer
» 500. hommes pour la couvrir : Il y eut dans
» cette attaque plus de 600. hommes tués ou
» blessés, y compris les Officiers.

» Le nombre des malades augmentant de
» jour en jour, enforte que le 26. Avril on en
» comptoit déjà plus de 500., y compris plu-
» sieurs des principaux Officiers, le Général
» tint un Conseil de Guerre, dans lequel il fut
» résolu que les Troupes, bien loin de pouvoir
» nuire aux ennemis, n'étoient pas en état de
» pourvoir à la sûreté de leur propre Camp,
» que d'ailleurs elles étoient épuisées, & qu'il
» étoit à craindre que l'eau douce ne vint à
» manquer. Sur cette Résolution, il se tint un
» grand Conseil, composé d'Officiers de Terre
» & de Mer, dans lequel on convint de rem-
» barquer les Troupes, ce qui fut exécuté sans
» perte de tems la nuit du 27. au 28. Avril.

» L'Amiral Vernon avoit fait dresser des Bat-
» teries sur le Vaisseau Espagnol la *Galice*,
» qu'il fit avancer le plus près de la Ville qu'il
» fut possible. Ces Batteries ayant été achevées
» le 26., elles tirèrent ce jour-là sur la Place
» depuis 5. heures jusqu'à midi, & pendant ce
» tems-là ce Vaisseau essuya tout le feu de trois
» Bastions d'une demi-Lune & d'un Ravelin :
» L'Amiral voyant qu'il n'étoit pas possible de
» pou-

» pouvoir à une si longue distance causer au-
 » cun dommage aux murailles de la Ville, qui
 » étoient de pierre, ordonna au Commandant
 » de se retirer, ce qu'il fit : Le Vaisseau échoüa
 » peu après, mais ceux qui étoient à bord,
 » eurent le tems de débarquer. Nos Bombes
 » ont endommagé plusieurs maisons & quel-
 » ques Eglises.

» Les Officiers de Mer & les Matelots ont
 » été employés à retirer les mats des Vaisseaux
 » que les Vaisseaux Espagnols avoient fait cou-
 » ler à fonds, ce qui a eu le succès désiré, en-
 » sorte qu'on a été en état de pourvoir de
 » mats les Vaisseaux qui en avoient perdus à
 » l'attaque de *Bocachica* ; & comme on a aussi
 » retiré plusieurs ancres & cables, on en a pa-
 » reillement pourvû ceux qui en manquoient,
 » & par ce secours la Flotte a été mise en état
 » de remettre à la voile. Le 4. & le 5. Mai, il
 » se tint un Conseil général de Guerre, & l'on
 » y résolut de retourner à la *Jamaïque*.

» On acheva le 6. la démolition du
 » Fort de *Castillo-Grande*, après y avoir employé
 » plusieurs jours, à cause de la difficulté d'en
 » ruiner les murailles qui étoient d'une épais-
 » seur extraordinaire : On ruina 39. piéces
 » de canon qui y étoient. Le Capitaine Bosca-
 » wen qui a été chargé de faire la même chose à
 » *Bocachica*, y a réussi.

» Comme l'entrée du Port est fort étroite,
 » on a jugé qu'il faudroit employer beaucoup
 » de tems pour en faire sortir les Vaisseaux &
 » les mettre en Mer.

» Les Espagnols ont eu dans cette expédition
 » six Vaisseaux de Guerre brulés ou ruinés,
 » ainsi que six Gallions & tous les Bâtimens

» qui

qui étoient dans le Port. Tous les Forts & Châteaux destinés à la sûreté du Port, ont été démolis; & plusieurs centaines de pièces de canon, tant dans les Ports que sur les Vaisseaux de guerre, mises hors d'état de servir.

Cette relation qu'on a crû devoir donner telle qu'elle est venuë de la Cour, differe de beaucoup, comme on le voit, des nouvelles reçues par la voye de France, puisqu'il n'y est fait aucune mention de la sortie des Espagnols de *Carthagene* qui auroit été si desavantageuse aux Troupes du Roi; que le rebarquement s'est fait sans confusion; que tous les Châteaux dont on s'étoit rendu maître, avant le 12. Avril, ont été démolis; que la Flotte étoit encore à *Carthagene* le 7. Mai; & que c'est du Port même qu'on a dépêché le Capitaine Wimbleton à *Londres*.

Ce Capitaine fut appelé le premier de Juillet à une Assemblée des Seigneurs Régens & des Commissaires de l'Amirauté: on l'interrogea sur toutes les circonstances de ce qui s'est passé au Siege de *Carthagene*, dont on attendoit sûrement une autre issue: Les dernières dépêches de l'Amiral Vernon furent examinées dans cette Assemblée; & après plus de deux heures de délibération sur les raisons qu'il y allégué, on fit partir un Courier pour *Hannover* avec le résultat de l'Assemblée.

II. Mais après la relation qui a paru sur l'affaire de *Carthagene*, il a paru aussi un calcul, suivant lequel plus de la moitié des Troupes du Roi envoyées à cette expédition, sont mortes de maladies, ou ont été tuées, sans compter les déserteurs. On a vû en même-tems que l'Ami-

ral Vernon avoit envoyé le 28. Avril le Capitaine Rentone au Gouverneur de *Carthagene* pour lui proposer un échange des prisonniers ; que ce Gouverneur y avoit répondu avec politesse ; que l'échange s'étoit fait le 30. & qu'on s'étoit rendu de part & d'autre 68. prisonniers, dont ceux des Troupes du Roi, & particulièrement les blessés, se louoient beaucoup du bon traitement qu'ils avoient reçu des Espagnols.

III. On attend avec impatience de nouvelles Lettres de l'Amiral Vernon, pour sçavoir quel jour il fera parti de *Carthagene*, & si la levée du Siège de cette Place n'aura pas eu quelque autre suite également funeste. On n'attend pas avec une moindre impatience d'apprendre en quel état se trouvent le Chevalier Chaloner-Ogle & le Général Wentworth, d'autant plus qu'on a appris qu'ils étoient dangereusement malades. Quant au Chef d'Escadre Anson, qui est parti avec six Vaisseaux de guerre pour aller exécuter une entreprise sur les côtes du *Perou*, on a appris qu'il étoit entré vers la fin de Mai dans la *Mer pacifique* ; qu'il faisoit voile vers *Callao de Lima*, pour y tenter une descente, & qu'il avoit dessein de pousser ensuite jusqu'à *Panama*. De sorte que les nouvelles qu'on pourra dorénavant recevoir des Indes, porteront, comme on le pense, quelque chose de remarquable. Avec ce qu'on a présenté, il nous reste à ajouter, que le Commandant d'un Vaisseau du Roi, nommé le *Peggy-Sloop*, donne avis qu'il a croisé pendant le mois de Mars dernier le long de la côte du *Yucatan*, pour tâcher d'y faire des prises sur les Espagnols ; que s'étant aperçu qu'il n'y avoit qu'une petite Garnison dans un Fort de cette côte appelé le Château de *St. Ignace*, il
s'en

s'en étoit emparé, après que les Espagnols l'eurent abandonné; qu'il y avoit trouvé douze Canons, deux Pierriers, 35. fusils & 2500. pièces de huit; & qu'il avoit ensuite brûlé le Fort.

V. Les Troupes qui doivent passer la mer, sont encore à le faire. On est également jusqu'ici à exécuter ce que l'on doit à la Reine de Hongrie & de Bohême en vertu de la Pragmatique-Sanction de l'Empereur, article sur lequel on se trouve en apparence assez tranquille, quoiqu'il soit ce qui met l'Europe en crise. La guerre avec l'Espagne est un point qui échauffe davantage les esprits. On veut en tirer ce que la Nation qui l'a demandée, s'en est promis, & le cas ne s'en présente pas. La France unie à l'Espagne contre la Couronne, ainsi qu'on le croit être, éloigne au contraire d'autant plus cette espérance, que la Nation ne voit pas approcher la Hollande dans ses vûes, & qu'elle craint de voir bientôt une Escadre Française dans la *Manche*: Cette crainte peut avoir occasionné un nouvel ordre qui a été donné d'équiper nombre de nouveaux Vaisseaux, de lever encore par force quantité de Matelots, & d'envoyer, comme on le projette, une seconde Escadre dans la *Méditerranée*, sous les ordres du Chevalier Jean Norris, qui est le même qui fut nommé il y a deux ans pour commander la Flotte qui paroïssoit destinée à aller brûler celle du Roi d'Espagne au *Ferol*. Il est de cette Escadre, qu'elle doit se rendre directement de *Spithead* sur les côtes d'Espagne pour y faire une descente. Le nombre des Vaisseaux qui la composent est de dix-huit, du premier, deuxième & troisième rangs, & l'on y a déjà embarqué

qué 2400. hommes. Mais comme l'on est revenu en Espagne de l'espece de consternation que la prise des Forts de *Carthagene* y avoit causée, on doute si la tentative à faire par le Chevalier Norris, aura le succès que s'en promettoit la Nation il y a quelques semaines. On compte que l'Amiral Haddock a presentement 22. Vaisseaux de guerre sous ses ordres du côté de *Gibraltar*; & l'on parle d'envoyer encore une Escadre dans la mer Baltique, pourvû que les affaires en *Amérique* n'ayent pas déjà fait changer ces mesures.

VI. Ces affaires n'ont point causé de diminution sensible dans les actions des fonds publics; parce qu'on veut ne regarder que comme suspenduë l'expédition de *Carthagene*, puisqu'il a été proposé dans le Conseil d'envoyer incessamment un renfort considérable de Troupes à l'Amiral Vernon, pour le mettre en état de reprendre cette expédition au mois d'Octobre prochain. Les deux partis qui se trouvent dans la Nation paroissent également désirer cet envoi. Celui de ces partis qui est opposé à la Cour s'étoit flaté d'avoir la majorité dans le nouveau Parlement, ayant eu le bonheur de faire élire plusieurs Représentans qui lui sont affectionnés, mais le plus grand nombre a tombé derechef du côté de la Cour; ce qui dans la situation des affaires presentes est de la dernière importance, & ce nouvel événement est encore dû à l'habilité du Chevalier Walpole.

VII. On a de la *Caroline Méridionale* la nouvelle que les Indiens affectionnés aux Espagnols se sont emparés par surprise d'un des Forts de la *Georgie*; qu'ils ont massacré une partie des Blancs qui s'y trouvoient, & en ont rapporté,

les

les têtes en trophée. L'état des prises faites sur les Espagnols est, que le 3. le Vaisseau du Roi l'*Aliborough* amena dans le *Port-Mahon* une Corvette Espagnole : Que le 5. un Bâtiment de la même Nation chargé d'orge y fut aussi conduit par le Vaisseau le *Dragon* : Que le 11. Juin le *Rupert* se rendit maître d'un Armateur de *St. Sebastien* nommé la *Biscaye*, monté de dix Canons & de deux Pierriers, outre 119. hommes d'Equipage, dont la plûpart sont François : Qu'un Vaisseau Suedois de 800. tonneaux & de 130. hommes d'Equipage ayant été visité entre l'Isle de *Madere* & les *Canaries*, & reconnu venir de *Cadix*, par le Vaisseau de guerre le *Biddeford*, celui-ci lui enleva trente mille pièces de huit appartenans à un François naturalisé Espagnol qui étoit sur son bord, & qui ayant passé sur le bord du Navire Anglois, on permit au Suedois de continuer sa route. Une Barque Espagnole chargée de 28. pipes de vin des *Canaries* a été aussi prise à la hauteur de l'Isle d'*Aruha* par un Capitaine appelé *Drummond*. Mais outre les pertes de Bâtimens que la Nation Angloise a faite jusqu'ici, elle a été depuis peu augmentée par celle du Vaisseau Marchand le *Jean & Marie* qui alloit de *Lisbonne* à *Dublin*, & qui a été conduit à *St. Sebastien* par un Armateur Espagnol. Un autre Vaisseau Marchand appelé l'*Industrie* a été mené au même Port, par un Armateur du même Pavillon.

VIII. *Hollande*. Les affaires générales sont si embrouillées, que l'on ne croit rien devoir hasarder dans cet Etat politique sur l'avenir, surtout depuis que les Anglois ont dû abandonner leur entreprise sur *Carthagene*. On prend garde à toutes les démarches de la France; l'affaire

de Silesie est aussi dans un point de vûe qui semble faire beaucoup d'attention, & non-obstant cela, on ne se presse point à seconder la Reine de Hongrie & de Bohême selon qu'elle le souhaite. Mr. de Reischach, Ministre de cette Princesse, ne laisse point d'insister sur le secours que la République lui doit, tandis que Mr. de Raasfelt, qui menage les intérêts du Roi de Prusse, agit au contraire. Mais si l'on en croit à ce que l'on publie sur cet article, ce sera en argent que le secours de la Rép. sera donné. On a délibéré long-tems là-dessus; on a délibéré aussi sur la réponse qu'on attendoit du Roi de Prusse, & qui a été donnée le 15. Juin au mémoire que Mr. de Ginckel conjointement avec Mr. de Hindford a présenté au Roi de Prusse sur l'affaire de la Silesie. Nous joindrons ici cette pièce, suivie de la Réponse en question. La voici, quoiqu'on en eut déjà donné le précis.

S I R E ,

LE soussigné Ministre de L. H. P. les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, a ordre de représenter à V. M. conjointement avec le Ministre du Roi de la Grande-Bretagne :

Que L. H. P. aussi-bien que S. M. Brit. n'ont pu voir, qu'avec un grand regret, les troubles arrivés entre V. M. & la Reine de Hongrie & de Bohême, ainsi que les extrémités qui en ont résulté. Ils ne sauroient, par conséquent, s'empêcher de témoigner à V. M. de la manière la plus amiable, mais en même-tems la plus sérieuse, combien l'entreprise de V. M. sur la Silesie leur a causé de surprise & de douleur, comme s'étant attendus à une toute autre conduite de la part de V. M., vû la Lettre qu'Elle a eu la bonté de leur écrire, & dans laquelle Elle déclare ses intentions de vouloir

soutenir la Maison d'Autriche, conserver la paix dans l'Empire, & veiller à son repos, de même qu'à sa sûreté.

Ils se trouvent obligés de faire part à V. M. de leurs justes craintes, que ses démarches présentes n'ayent des suites très-contraires à ses déclarations, non-seulement par rapport à la Maison d'Autriche & à la paix de l'Empire, mais aussi par rapport à la liberté & au repos de l'Europe.

Pour ces raisons, L. H. P. conjointement avec S. M. Brit. ne sauroient se dispenser de faire les instances les plus fortes pour que V. M., selon sa haute sagesse & sa modération, veuille se laisser porter à retirer ses Troupes de la Silesie, afin d'acheminer par-là à un accommodement durable, & de rendre la paix à l'Empire dans une conjoncture où l'union est si nécessaire parmi les Puissances bien intentionnées pour son repos.

Alors L. H. P. de même que le Roi de la Grande-Bretagne, ne manqueront pas de faire connoître combien ils ont à cœur les intérêts de V. M. par le zèle avec lequel ils travailleront pour accommoder à l'amiable & à la satisfaction des deux Parties, les différends survenus entre V. M. & la Reine de Hongrie. Ils employeront à cet effet leur intercession & leurs bons offices, avec toute l'ardeur & l'affection dont ils sont capables.

Plus V. M. est persuadée de la sincère amitié de L. H. P. & de celle au Roi de la Grande-Bretagne, plus Elle sentira combien L. H. P. de même que S. M. Brit. sent obligées d'insister, avec empressement sur cette demande, & d'appliquer tous leurs soins pour porter V. M. à y consentir.

La situation présente des affaires les jette dans le dernier embarras; considérons d'un côté la haute estime qu'ils ont pour l'amitié de V. M. & leur

vrai désir de la cultiver & de l'affermir en toute maniere; & de l'autre, les engagements qui subsistent entre eux & la Maison d'Autriche; engagements que V. M. ne peut ignorer, & de l'accomplissement desquels ils se trouvent sommés par la Reine de Hongrie; il leur seroit infiniment agréable que V. M. voulût bien les délivrer de cet embarras, en faisant des réflexions favorables à leur demande; puisque rien ne sauroit leur causer plus de désagrément que de se trouver de nécessités à remplir des engagements dans une affaire où V. M. & la Reine de Hongrie sont parties opposées.

Voilà, Sire, ce que le Soussigné a ordre de représenter à V. M. de la maniere la plus amiable & la plus cordiale, conjointement avec le Ministre de Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne. Il est chargé en même-tems de la prier, qu'elle veuille bien donner sa réponse, qui, à ce qu'on espere, sera favorable, le plus promptement qu'il lui sera possible, d'autant plus, que la situation où se trouvent presentement les affaires, ne peut souffrir de longs délais. A Breslau, ce huitième de Juin 1741. Signé : RHEEDE DE GINCKEL.

Voici la Réponse du Roi de Prussie à ce Mémoire.

LE Roi a vu ce que Mylord Comte de Hindford, Le Ministre Plénipotentiaire de S. M. Brit. & Mr. le Général Major Baron de Ginckel, Envoyé Extraordinaire de L. H. P. les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, lui ont représentés par leurs Mémoires dattés de Breslau du 8. de ce mois, touchant l'affaire de Silesie, & les differends qu'il a avec la Reine de Hongrie.

Sa Majesté n'ayant rien demandé depuis le commencement de son entrée en Silesie, que la prompte

Et juste restitution d'un Bien retenu depuis près d'un siècle, à sa Maison Royale & Electorale, Elle ne s'est jamais éloignée d'un accommodement raisonnable avec la Cour de Vienne.

Les propositions les plus avantageuses que le Roi a fait faire là dessus à la Reine de Hongrie, à différentes reprises, sont assez connues de tout le monde; Et elles doivent être de sûrs garants de la moderation de S. M. & de son amour pour la paix.

Elles auroient pû mettre, il y a long-tems cette Princesse en état de finir ces differends, si elle avoit voulu écouter la voix de la justice & de l'équité.

Mais si le Roi a vu avec regret, que bien loin d'y faire la moindre attention, on les a rejetées avec autant de hauteur que de dédain, Sa Maj. a du moins la consolation par devers Elle, qu'on ne sauroit lui imputer la continuation d'une guerre que la Cour de Vienne elle-même a rendu nécessaire par un déni formel de justice.

Le Roi reconnoit avec beaucoup de remerciemens les assurances que S. M. Britannique & L. H. P. ont bien voulu lui faire donner par leurs Ministres combien ils ont ses interêts à cœur, & avec combien de zèle ils se proposent de travailler conjointement pour accommoder à l'amiable & à la satisfaction des deux Parties, les differends qui subsistent entre S. M. & la Reine de Hongrie.

Il ne tiendra jamais au Roi qu'ils ne soient terminés bientôt d'une maniere convenable, & que la paix & la tranquillité ne soient rétablies incessamment dans ces cantons. S. M. espere donc, à juste titre de l'amitié & de l'équité de Sa Maj. Brit. & de L. H. P., qu'en employant l'un & l'autre, leurs bons offices pour parvenir à un but si salutaire, elles voudront bien aussi ne jamais s'écarter de l'impartialité qu'un ouvrage de cette nature

demande, & exiger encore moins du Roi des conditions incompatibles avec son honneur & les droits incontestables de sa Maison Royale. Donné à Breislauf le 15. de Juin, 1741.

Cette Réponse ayant été communiquée aux Députés, Mr. de Reischach a présenté encore un mémoire aux Etats Généraux pour les prier de ne point différer plus long-tems d'accorder à sa Souveraine les secours qu'ils lui doivent. Mais ils ne se sont point encore déclarés ouvertement sur ce point. En attendant, ils ne négligent rien pour tenir éloigné de leurs Provinces le feu d'une guerre qui pourroit s'allumer, si la France épouse à divers égards les intérêts de la Couronne d'Espagne, & qu'elle se porte à vouloir soutenir ses prétentions, & peut-être aussi celles de la Bavière. Ce qu'on sçait sur cela, c'est que l'on tâche que l'Angleterre ne fasse point passer la mer à un Corps de Troupes pour se rendre aux Pays-Bas, comme elle a paru & paroît encore vouloir le faire, & qu'elle suspende aussi l'envoi d'une de ses Escadres dans la Mer Baltique, qu'on croit d'ailleurs qui n'aura lieu qu'au cas d'une rupture entre la Suede & la Russie.

IX. *Pays-Bas.* On a parlé quelque-tems d'un Traité de Neutralité pour ces Pays, que la Hollande auroit demandé à la France, comme elle a déjà fait; mais ce bruit a cessé présentement, aussi-bien que celui qu'un Corps de Troupes Angloises alloit y arriver. Les bruits de guerre ne cessent cependant point, quoiqu'il paroîtroit par bien des endroits, qu'on n'en dûr rien appréhender. Toutes les Troupes qui sont dans ces Provinces sont presque rendues complètes.

on en a changé les Garnisons , & renforcé celle de *Luxembourg* du Régiment de Heister qui y arriva le 14. Juillet. Les François de leur côté sont fort tranquilles dans les environs.

Il parut au mois de Juin un Edit du Conseil souverain de Brabant touchant la Terre & Baronie de *Herstal* , pour quelques actes de Souveraineté qui y ont été exercés au nom du Prince de Liege. Cet Edit porte « que ladite Terre » étant un Fief relevant du Duché de Brabant , où le Conseil a toujours eu le jugement des affaires , il est enjoint au Bourguemaitre , Mayeur & Echevins , de ne point obéir » aux ordres de l'Evêque & Prince de Liege , » mais de s'y opposer , & en cas de besoin , de » repousser la force par la force. On a publié aussi un Edit de la Cour par lequel il est permis de nouveau de titer des grains d'une Province à l'autre , & la permission de transporter le beurre , & de vendre les bestiaux hors du Pays , parce que la disette a cessé heureusement dans ces Provinces par les sages mesures que la Cour a prises. Mais les Commerçans attendent toujours qu'elle s'ajustera enfin avec celle de Liege sur les différends qui leur portent tant de préjudice.

Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine doit arriver à *Bruxelles* , comme on le prétend , pour la fin de l'Eté.

Le Cardinal d'Alsace de Bossu , Archevêque de *Malines* , y arriva le 2. Juillet de *Rome* , où il a fait un séjour de plus de deux ans,

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD, depuis le mois dernier.

I. **Suede.** Il n'y a plus d'apparence pour le coup que Mr. de Bestuchef, Ministre de Russie, puisse continuer son séjour à *Stockholm*; car la Cour a rappelé Mr. de Nolcken, son Ministre à *Petersbourg*, à cause que les affaires des deux Couronnes paroissent s'embrouïller de plus en plus. Cependant il semble qu'on ne prendra aucune résolution par rapport à la Russie, qu'en conséquence de la résolution unanime de tous les Ordres du Royaume; ce qui ne pourra être sçu, par conséquent, qu'après la séparation de la Diette, qui continuë, comme de coutume, ses séances avec beaucoup d'affiduité.

II. Mais quels que puissent être les évènements qui se présenteront, ou d'une rupture, ou d'une pacification, on a crû nécessaire d'observer les Moscovites dans la mer *Baltique*. La Flotte équipée à *Carelsron*, & qui consiste en douze Vaisseaux de guerre, six Fregates, deux Prames & deux Galliottes à bombes, a mis à la voile de ce Port, sous les ordres de Mr. Ravalin, pour croiser dans le Golfe de *Finlande*: Il y a encore à *Carelsron* seize autres Vaisseaux de ligne, prêts à y joindre ceux-ci au premier commandement. La premiere division de l'Escadre des Galeres de la Couronne mit aussi à la voile le 3. Juin sous les ordres de Mr. Falckengroen, Maître des Equipages; la seconde division la suivit le 11. commandée par le Major Ruth; & le 18. la troisieme en fit autant. Ces
trois

trois divisions qui ont des Troupes sur leurs bords, forment ensemble une Escadre de 40. Galeres : Elles ont toutes pris la route de la *Finlande*, où il y a actuellement deux Camps, l'un près de *Neustatt*, l'autre près de *Wiesjar*. Mais le manquement de fourages dans les magasins, & le vent n'étant venu que fort tard, ceci a fait souffrir beaucoup la Cavalerie. La Cavalerie Russe s'est trouvée dans le même cas.

II. Les deux places de Sénateur vacantes par la mort des Comtes de la Gardie & de Sparre, furent conférées par le Roi le 19. & le 20. de Juin au Comte de Tessin, son Ambassadeur à la Cour de France, & au Comte de Gyllenbourg. Le Comte de Tessin qui étoit attendu de retour de Paris au commencement du même mois, a eu ordre d'y rester jusqu'à ce qu'on eut pris des arrangemens avec la Cour de France sur les circonstances présentes. On croit la chose dès-à-présent terminée; & on le croit d'autant plus, que ce Ministre a déjà signé à *Versailles* une Convention préliminaire de Commerce & de Navigation entre S. M. Suedoise & le Roi Très-Christien, dont voici la teneur.

L OUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Comme nôtre amé & féal Conseiller en tous nos Conseils le Sr. Amelot, Ministre & Secretaire d'Etat & de nos Commandemens, en vertu du Pleinpouvoir que nous lui en avions donné, auroit conclu, arrêté & signé à *Versailles*, le 25. Avril dernier, avec le Sr. Comte de Tessin, Ministre Plénipotentiaire de nôtre très-cher & très-amé Frere le Roi de Suede, pareillement muni de ses Pleinpouvoirs, une Convention préliminaire de Commerce

merce & de Navigation, dont la teneur s'ensuit :

Leurs Majestés Très-Chrétienne & Suedoise désirans également de pouvoir convenir entr'Elles d'un Traité de Commerce & de Navigation, pour l'utilité commune de leurs Sujets de part & d'autre, Elles ont jugé qu'en attendant qu'on pût discuter & régler les differens Articles qui doivent entrer dans ce Traité, il étoit à propos d'en fixer les principes par une Convention préliminaire. S. M. Très-Chrétienne a donné pour cet effet ses Pleinspouvoirs au Sr. Amelot, Conseiller en tous ses Conseils, Ministre & Secrétaire d'Etat & de ses Cammandemens : Et S. M. Suedoise ayant envoyé les siens au Sr. Comte de Tessin, son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de sadite Majesté Très-Chrétienne, ils ont, après s'être communiqués lesdits Pleinspouvoirs, arrêté, conclu, & signé pour ladite Convention préliminaire, les articles suivans.

1. Il sera permis aux Sujets de S. M. T. C. de naviguer dans tous les Ports de Suede, d'y introduire toutes les denrées & marchandises que les loix du Pays permettent à quelque Nation que ce soit, d'y faire entrer, & d'y négocier avec une entiere liberté, par eux-mêmes, ou par leurs Facteurs, Agens, ou Commissaires, sans y payer leurs personnes, navires, biens, denrées, marchandises ou effets, d'autres ou plus forts droits que ceux qu'y payent les Sujets mêmes de S. M. Suedoise, sauf néanmoins le Privilège de franchise & de demi franchise, affecté particulièrement aux Navires Suedois, & duquel les Navires François ne jouiront pas.

2. La même faculté sera pareillement accordée en France aux Sujets de S. M. Suedoise, sans qu'ils puissent y payer d'autres ou plus grands droits, que ceux qu'y payent les Sujets mêmes de S. M. T. C.

Pour

Pour cet effet il a été convenu que les Suedois seront exemts du droit de fret de cinquante sols par tonneau, dans tous les cas, excepté dans celui où ils chargeroient des marchandises de France, dans un Port de France, pour les transporter dans un autre Port du même Royaume, ainsi qu'il a été réglé par les Villes Anseatiques, à l'instar desquelles les Suedois seront traités en France.

3. Les Sujets de S. M. T. C. jouiront dans la Ville, Port & Territoire de Wisnar, à l'exclusion de toutes les autres Nations, du Privilege de ne payer pour les effets & marchandises qu'ils porteront par leurs propres Vaisseaux, que trois quarts pour cent de la valeur desdits effets ou marchandises, pour tous droits de Doüane, ou autres quels qu'ils puissent être, soit que lesdites marchandises s'y consomment, ou qu'elles en soient exportées, ainsi qu'il est réglé pour les Sujets mêmes de S. M. Suedoise.

4. Les articles ci-dessus, comme devant toujours rester inaltérables, seront inserés mot à mot dans le Traité de Navigation & de Commerce, qui sera fait entre Leursdites Majestés; mais en attendant ils resteront en pleine vigueur & force, & seront, pour le bien & l'avantage de leurs Sujets, exactement observés & exécutés de part & d'autre, à compter du jour qu'ils seront ratifiés par Leurs Majestés.

5. La presente Convention sera ratifiée par L. M. Très-Chrétienne & Suedoise, & leurs ratifications en bonne forme seront échangées à Versailles dans le terme de deux mois, à compter du jour de la signature, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, Nous, en vertu de nos Pleins-pouvoirs respectifs, avons signé les articles ci-dessus, & y avons apposé le cachet de nos armes. Fait à Versailles le 24. Avril. 1741.

(L. S.) AMELOT.

(L. S.) CHARLES. G. TESSIN,

Ratification du Roi de France.

Nous, ayant agréable la susdite Convention de Commerce & de Navigation en tous & chacuns les points & articles qui y sont contenus & déclarés, nous iceux, tant pour nous que pour nos Héritiers, Successeurs, Royaumes, Pays, Terres, Seigneuries & Sujets, accepté, approuvé, ratifié & confirmé, & par ces présentes signées de nôtre main, acceptons, approuvons, ratifions & confirmons; & le tout promettons en foi & parole de Roi, observer inviolablement, sans aller, ni venir au contraire, directement ni indirectement, en quelque sorte & maniere que ce soit. En témoin de quoi Nous avons fait mettre nôtre Scéel à cesdites Presentes. Donné à Versailles le 20. Mai, l'an de grace 1741. & de nôtre Regne le vingt-sixième. Signé, LOUIS. Et plus bas, Par le Roi, PHELYPEAUX.

III. On croyoit que le Comte de Saint Severin d'Arragon, Ministre de France, differeroit son départ de *Stockholm*, pour la raison qui fait rester encore le Comte de Tessin en France, & qui est de mettre la dernière main au concert entre les deux Couronnes dans la conjoncture présente; mais il est parti le 17. après avoir pris ses audiences de congé du Roi & de la Reine, & depuis le départ de ce Ministre l'on a fait partir plusieurs Couriers pour la Cour de France, d'où ils sont de retour. L'objet de l'envoy d'un de ces Couriers a été que le Roi avoit reçu un Exprés de ses Ministres auprès de la Porte Ottomane avec des dépêches de grande importance, qui furent d'abord discutées dans le Conseil de Sa Majesté. Il paroîtroit au surplus qu'avec les armemens que l'on a sur pied, l'on n'auroit pas sujet de craindre la Russie si
l'on

l'on en venoit à une rupture avec elle; cependant l'on pourroit mieux croire en croyant que tous ces armemens ne seroient pas encore suffisans.

Les prisonniers d'Etat ont été transferés dans une prison plus étroite.

IV. RUSSIE. Quoiqu'on ait vû la Flotte de Suede sur les Côtes de *Livonie*, & qu'elle ait fait voile ensuite vers celles de *Finlande*, la Flotte du Czar est toujours à *Cronstadt*. On prépare néanmoins des quartiers & des vivres pour un grand nombre de Troupes qui viennent d'*Ukraine*, & dont on ignore la destination. Car il n'est plus question de la marche des Troupes Russiennes pour traverser la *Pologne* & se rendre en *Silesie*, puisque huit Régimens sont demeurés à *Lebeld*, & y travaillent aux Fortifications; que les autres ont pris la route de la *Livonie*; que seize Regimens sont passés en *Courlande*, sans autre ordre que de se tenir prêts à marcher au premier commandement; & que ces Troupes sont celles dont nous annonçâmes prématurément le départ, page 48. de nos derniers Mémoires, pour aller au secours de la Reine de Hongrie & de Boheme.

De sorte que cette Princesse ne peut pas plus compter, pour le present, sur les secours de la Russie, que sur ceux des autres Puissances, qui, comme elle, ont garanti la Pragmatique-Sanction du feu Empereur des Romains. Mais le secret de cette affaire est traité dans le Cabinet de ces Puissances, & il n'est pas au public d'en être encore initié. Tout cela néanmoins fait faire d'autant plus de réflexions, qu'aucune Médiation, pour terminer l'affaire de *Silesie*, n'a jusqu'ici rien effectué à cet égard; & que l'Armée Autrichienne, & l'Armée Prussienne dans cette

Province

Province demeurent , depuis l'action de *Moltwitz* ; dans une espece de repos.

V. Le Traité d'Alliance défensive entre la Russie & la Grande - Bretagne , quoique signé depuis plus de deux mois par les Ministres de part & d'autre , n'est cependant pas encore ratifié , & peut-être ne le sera-t-il qu'après le retour du Roi d'Angleterre de *Hannover* à *Londres* , parce qu'il y a divers incidens , à ce que l'on prétend , qui le font penser ainsi.

VI. Depuis quelques mois l'on travaille à regler le cérémonial pour l'Audience que doit avoir du nouveau Czar le Marquis de la Charadie , Ambassadeur de France ; & dans le tems que toute chose sembloit être ajustée là-dessus , il est survenu une difficulté sur les titres , qui a occasionné l'envoi d'un Exprés à Versailles dont on attendra le retour. Parce que l'on n'a pas pris non plus les derniers arrangemens pour l'audience de l'Ambassadeur Turc , & le cérémonial de son entrée publique à Petersbourg , ce Ministre n'est point encore arrivé en cette Ville ; cela ne peut pourtant plus être différé , à cause que le General Romansoff , ainsi qu'on l'a appris de *Constantinople* , y a fait son entrée , & que pour cette entrée le cérémonial qui lui a été accordé , est le plus distingué dont un Ambassadeur de Russie ait encore jouï. On a eu en même-tems avis que la Porte Ottomane a donné à Mr. de Romansoff toutes les assurances possibles de son intention sincere d'observer le Traité de *Belgrade* , & que ce qui restoit à regler entre la Russie & la Porte , pouvoit l'être , sans que pour cela la bonne intelligence entre les deux Cours vint à souffrir quelque atteinte.

VII. On vient d'apprendre avec beaucoup de satisfaction

satisfaction que les Députés de la Noblesse & des Etats du Duché de *Courlande*, s'étans assemblés à *Mittau*, pour procéder à l'élection d'un nouveau Duc, ils l'avoient fait tomber encore une fois, selon l'intention de la Cour de Russie; sçavoir, sur le Duc Louis-Ernest de Brunswich-Wolffembuttel, oncle du jeune Czar: Que cette Election fut déclarée le 28. Juin, & que les Etats en ont donné part, suivant l'usage, au Roi & à la République de Pologne, & pour que l'on ne donne pas tout-à-fait atteinte à l'autorité de Sa Maj. Polonoise, de laquelle dépend de donner le Duché de *Courlande*, & d'en investir celui qu'elle juge à propos, conjointement avec la République.

On s'attend ainsi que le nouveau Duc, qui est Général au service de la Reine de Hongrie & de Bohême, dont il a un Régiment actuellement en Garnison dans les Pays-Bas Autrichiens, remerciera cette Princesse, & se rendra incessamment à *Mittau*, où il est attendu. La Noblesse & les Habitans de *Courlande* en esperent un Gouvernement qui leur fasse oublier ce qu'ils ont souffert sous celui du dernier Duc, qui est encore à *Schliesselbourg*, mais on compte de l'envoyer, sans plus de délai, à son exil de *Siberie*, la seule cause qui a occasionné ce retard depuis le Manifeste publié contre lui, ayant été une résolution de la Cour de ne le faire partir qu'après que les *Courlandois* auroient élu un nouveau Duc.

Le Dannemarc ne nous fournit jusqu'ici rien au-delà de ce qu'on en a rapporté dans notre Journal du mois passé, quant aux Troupes à la solde de l'Angleterre, & quant à ses différends avec
la

la Hollande sur le Commerce de Groenlande & d'Islande.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **R**atisbonne. On ne voit plus d'aparence que les Princes Ecclesiastiques de l'Empire envoient des Ministres au Congrès d'Offenbach. Les Séculiers n'en feront, peut-être, pas davantage, puisque jusqu'ici plusieurs d'entre ces derniers, sans qu'on en sçache la raison, n'y ont point envoyé de Ministres. On ne compte ainsi que sur peu de cette Assemblée des anciennes Maisons d'Allemagne. Celle de tous les Membres du Corps Germanique qui tient ses séances en cette Ville reste sans activité, quoique plusieurs Ministres soient en Conference pour trouver les moyens de la lui rendre; & tout ce qui s'en presente, ce sont de tems en tems des Mémoires auxquels il reste à faire reponse. Les Etats du Cercle de Suabe lui en adresserent un au mois de Juin, sur ce que le Fort de *Kehl* est en si mauvais état, qu'on ne pourroit s'en promettre aucune défense, s'il survenoit une guerre, & qu'il fût assiégé: Ils disent dans leur Mémoire

« Qu'il leur paroît inutile de faire plus long-
 » tems la dépense d'y entretenir une Garni-
 » son: Qu'ils sont chargés depuis plusieurs
 » années de cette dépense, sans que l'entretien
 » de ce Fort les regarde, puisqu'il n'est pas
 » situé dans leur Cercle, mais dans celui du
 » Haut-Hhin, & que d'ailleurs il appartient aux
 » Princes de l'Empire en commun: Qu'ils
 » prient

» prient donc ces Princes de les indemniser de
» cette dépense, & de pourvoir désormais à la
» conservation de la Place, parce qu'autrement
» ils seront obligés d'en retirer leurs Troupes;
» & qu'au surplus ils remettent à la considéra-
» tion des Electeurs & Princes de l'Empire s'il
» ne conviendrait pas d'abandonner entière-
» ment le Fort de *Kehl*. » C'est là une pièce
qui paroit. L'Electeur de Baviere qui fait faire
à ses Troupes des mouvemens remarquables;
qui se prépare d'ailleurs à se rendre bientôt à
Francfort, avec ce qu'il a déjà publié sur la suc-
cession de la Maison d'Autriche, il continuë sur
ce principe, & ayant protesté dès le 4. Mai
contre le Couronnement futur de la Reine de
Hongrie & de Boheme, l'acte en a été distri-
buë aux Ministres à la Diette : Ce Prince y
déclare « qu'il regarde par avance le Couron-
» nement futur comme illégitime, se reservant,
» de même qu'à sa Maison, les droits qui lui
» appartiennent, & ne doutant point que les
» Etats de Hongrie, lorsqu'ils les auront exa-
» minés avec attention, ne reconnoissent que
» la Pragmatique-Sanction qu'ils ont acceptée
» en 1723. est destituée de tout fondement,
» & que la Maison de Baviere conserve un droit
» incontestable à ce Royaume, comme l'ayant
» reçu des Rois de Hongrie eux-mêmes &c. »
Presqu'en même-tems que parut la protestation
de l'Electeur de Baviere contre le Couronnement
de la Reine de Hongrie, le Comte de Montijo,
Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Diette d'E-
lection, en fit répandre une autre dressée &
signée le 19. Juin à *Lignitz* en Silesie, où il étoit
alors, sur un ordre qu'il venoit de recevoir de

sa Cour. Voici la traduction de cette Protestation.

» Le Souffigné Ambassadeur Extraordinaire
 » du Roi Catholique & son Plénipotentiaire en
 » Allemagne, en vertu de ses ordres, & autorisé
 » à les mettre en exécution, déclare que la
 » modération du Roi son Maître, & le désir
 » extrême qu'il a de maintenir & de procurer
 » la tranquillité & le bien du respectable Corps
 » Germanique, étans connus à tout le monde;
 » que Sa Maj. ayant d'ailleurs des droits évi-
 » dens sur la succession ouverte par le décès de
 » l'Empereur Charles VI. de glorieuse mé-
 » moire; pour mieux contribuer à cette fin,
 » le Roi provoqué même en cette occa-
 » sion, s'est contenté de mettre ses droits en
 » sûreté par la Protestation solennelle que Don
 » Joseph Carpentero, Secrétaire d'Ambassade à
 » la Cour de Vienne, y fit le 17. Janvier de
 » cette année: Et afin qu'ils fussent par provi-
 » sion manifestés plus amplement à tout l'univers,
 » il en a été remis dans la forme la plus
 » solennelle un Mémoire & une note à tous
 » les Ministres des Electeurs résidens à Franc-
 » fort, aussi-bien qu'à l'Electeur de Mayence
 » lui-même. Voyant néanmoins que la Sérénissime
 » Grande Duchesse de Toscane, née
 » Archiduchesse d'Autriche, continuant des'at-
 » tribuer la Souveraineté des Royaumes &
 » États que possédoit le feu Empereur son pere,
 » & se fondant à cet égard sur la Pragmatique-
 » Sanction, quoique la garantie n'en ait été
 » demandée & obtenuë des Princes qui l'ont
 » donnée que dans la supposition que ce n'étoit
 » point contre le droit de personne, veut en-
 » fin se faire couronner Reine de Hongrie,
 » sans

» sans aucun titre pour cela ; Il proteste solem-
 » nellement au nom du Roi Catholique son
 » Maître, contre ledit Acte ; S. M. Cath. se
 » reservant en entier les droits auxquels Elle a
 » succédé, & qui ne peuvent être ignorés des
 » Etats de Hongrie, puisqu'en 1687. quand Leo-
 » pold I. se fit couronner Roi de Hongrie, en
 » la personne de son fils Joseph, ils statue-
 » rent & s'obligerent, la ligne masculine ve-
 » nant à s'éteindre, de reconnoître pour leur
 » Souverain le Roi Catholique & ses Succel-
 » seurs.

On remarquera ici en passant tant sur ces protestations, & le peu de secours que reçoit la légitime Héritière du feu Empereur, la Sérénissime Reine de Hongrie & de Bohême, des diverses Puissances qui les lui doivent par la Pragmatique-Sanction ; que cette sage loi du défunt Empereur dressée & arrêtée dans le Conseil de ce Monarque le 19. Avril 1713. pour assurer la possession de tous les Royaumes & Pays héréditaires de l'Auguste Maison d'Autriche à sa lignée féminine au défaut d'héritiers mâles, fut envoyée à la fin de l'année 1724. dans les Pays héréditaires de S. M. Imp. pour y être acceptée & jurée par les Etats & les Magistrats : Que l'Empereur étant entré en alliance avec le Roi d'Espagne en 1725. ce Prince garantit la Pragmatique-Sanction par l'Article XII. du Traité que le Duc de Ripperda, son Ambassadeur à Vienne, y signa le 30. Avril 1725. : Que le 10. Septembre 1726. les Electeurs de Cologne & de Baviere firent avec S. M. Imp. un Traité dans lequel ils adhérèrent à celui qu'elle avoit conclu avec le Roi d'Espagne : Que le Roi de la Grande-

Eteragne garantit la Pragmatique-Sanction par

l'Article II. du Traité que Mr. Robinson, son Ministre à Vienne, y signa le 16. Mars 1731. : Que le 20. Fevrier 1732. les Etats Généraux des Provinces-Unies garantirent cette Loi par leur accession au même Traité : Que par l'Article II. du Traité d'Alliance que la Russie conclut avec l'Empereur le 6. Août 1726. la Czarine Catherine se chargea de cette garantie par son accession au Traité du 30. Avril 1725. entre S. M. Imp. & l'Espagne : Que la Diette de Ratisbonne, par son *Conclusum*, ou Resultat du 11. Janvier de la même année, a approuvé la Pragmatique-Sanction, l'a déclarée Loi publique, & s'est chargée de sa garantie : Que le 26. Mai de la même année l'Empereur fit avec la Couronne de Russie & le Dannemarc un Traité, où la garantie de cette Pragmatique est encore stipulée à l'Article IV. : Que le Roi de France l'a garantie par l'Article IX. du Traité définitif signé à Vienne le 18. Novembre 1738. : Qu'enfin le Roi des deux Siciles a accédé à cette garantie dans les Actes pour l'échange de la Lorraine & pour la cession des Duchés de Toscane, de Parme & de Plaisance.

Mais revenons de cette transition, & reprenons le fil de nos matieres.

L'Electeur Palatin & l'Electeur de Baviere, en qualité de Vicaires de l'Empire, ont fait signifier au Ministre de l'Electeur de Mayence une Protestation contre le Directoire que cet Electeur continuë d'exercer à la Diette, & dont ils prétendent la cession avenuë depuis la mort de l'Empereur. Mais l'Electeur de Mayence, résolu de continuer comme à l'ordinaire les fonctions de son Directoire, regarde comme invalide cette Protestation. Le principal Commissaire

à

à la Diète pour les Electeurs de Saxe & de Baviere comme grands Vicaires de l'Empire, est le Prince de Hohenzollern, ayant été nommé pour remplir ce poste d'honneur. Le Prince de Hohenzollern a d'ailleurs séance au Conseil Privé de l'Electeur de Baviere, il est aussi Général à son service & Colonel d'un Régiment de Cavalerie dans les Troupes de S. A. E.

II. *Francfort.* Le 14. Juin le Maréchal de Belleisle revint en cette Ville du tour qu'il a fait aux Cours Electorales, & en dernier lieu de Manheim : Il a déclaré par tout » que le choix » d'un nouveau Chef de l'Empire dépendant » du bon plaisir des Electeurs, personne n'est » en droit de leur rien prescrire à cet égard : » Qu'ainsi le Roi son Maître est bien éloigné » d'entreprendre sur leurs prérogatives : Que » quoique S. M. Très-Chrétienne soit garante » de la Paix de Westphalie, l'élection Impériale ne la touche point : Que l'unique objet » qui peut exiger son attention, c'est l'affaire » de la Capitulation du futur Empereur, afin » que les droits acquis par cette Paix aux » membres de l'Empire, leur soient conservés : » Que sous le titre de bon voisin de l'Empire, » Elle présente cependant à la considération des » Electeurs l'établissement de la bonne intelligence entre Elle & le Corps Germanique; & » que cette bonne intelligence dépend du choix » d'un Prince dont les interêts ne puissent point » occasionner de contestations fâcheuses &c. »

Mr. le Maréchal étant allé depuis son retour à *Francfort* à la rencontre de Madame la Maréchale son Epouse jusqu'à *Oppenheim*, en revint le 25. avec cette Dame; & le lendemain il fit enfin notifier son arrivée comme Ambassadeur

Extraordinaire & Plénipotentiaire de France à la Diète d'Élection d'un Empereur, aux Ambassadeurs des Electeurs de *Mayence, Treves, Cologne, Baviere, Saxe, Brandebourg, Palatin & Hanover*, dont la plûpart lui ont rendu visite, après l'avoir fait complimenter par leurs Secretaires d'Ambassade. Le 27. le Maréchal de Belleisle donna aussi part de son arrivée à tous les Ministres étrangers, dans le nombre desquels il comptit Mr. Hillebrand de Brandau, Ambassadeur de la Reine de Hongrie & de Bohême, & qui l'est pour donner sa voix de la part du Royaume de Bohême, à l'élection d'un Empereur. Le Baron de Brandau sans avoir envoyé complimenter Mr. le Maréchal, comme le firent d'abord les autres Ministres, lui fit dire seulement par son Secretaire d'Ambassade « qu'il ne pouvoit » consentir, sans un ordre exprés de sa Cour, » à être regardé comme Ministre étranger; & » qu'en attendant qu'il eût reçu des ordres à » cet égard, il esperoit que Son Excellence ne » prendroit pas en mauvaise part, s'il diffé- » roit jusqu'à ce tems-là à s'acquitter envers lui » de ce qui étoit dû à son caractère. » La réponse de Mr. le Marechal fut, « qu'il prioit » Mr. le Baron de Brandau de croire que ce » délai ne lui faisoit de peine qu'autant qu'il » retardoit la satisfaction qu'il auroit à l'assu- » rer des sentimens d'estime du Roi son Mai- » tre pour Sa Majesté la Reine de Hongrie, » aussi-bien que de sa vénération & de son » profond respect pour Elle. » Le 4. Juillet le Marechal de Belleisle reçut un Exprés de sa Cour, & le jour suivant il partit pour *Paris* avec une petite suite. Madame la Marechale son Epouse est néanmoins restée à *Francfort*, où l'on attend

Le Comte de Montijo de retour des Cours d'Allemagne qu'il a visitées comme le Marechal de Belleisle, sans qu'on ait cependant pénétré au juste ce qu'il y a été faire. L'attention du public a été un tems tournée de son côté. Mais elle l'est à present davantage du côté de la France, en ce que cette Couronne fait de grands préparatifs de guerre en *Alsace*; qu'elle fait réparer & augmenter les Fortifications de *Landau*, établir des Hôpitaux à *Lauterbourg* & *Weyssembourg*, acheter une grande quantité de grains dans l'Evêché de *Spire*, d'où on les transporte dans les Places frontieres pour en remplir les Magazins; qu'elle fait toutes les dispositions comme si son intention étoit d'avoir une Armée considerable sur les Frontieres de l'Empire; & qu'on apprend que dans un grand Conseil tenu depuis peu à *Versailles*, où le Marechal de Belleisle, tous les Marechaux de France, tous les Princes & Seigneurs qui ont droit d'y assister, le grand Cardinal de Fleuri n'auroit plus trouvé comme autrefois la même défetence pour les sentimens pacifiques, auxquels la France n'est pourtant pas pour peu redevable de l'augmentation de son bonheur. Ceci considéré, l'on pourroit croire, mais on ne peut pas bien s'en persuader que la France, après les déclarations du Marechal de Belleisle aux diverses Cours des Electeurs, voulût penser à donner quelque Loi à ces Princes dans l'élection d'un Empereur, laquelle paroît devoir se faire dans le cours du mois de Septembre prochain. On devroit penser encore moins qu'elle songeât à engager une guerre dans l'Empire, ou troubler l'auguste héritiere universelle du feu Empereur dans ses légitimes possessions, pour favoriser l'un ou l'autre des Princes qui veulent former des prétentions sur ces possessions. Quelques

Princes ne laissent pas d'être intrigués de tous ces préparatifs de la France dans la conjoncture la plus critique où l'on eut encore vû l'Europe; on prend en conséquence dans l'Empire les mesures nécessaires, afin de n'être pas trouvé au dépourvû: on aura, entr'autres garnisons, 7. à 8. mille hommes, en cas de besoin, à *Mayence* & la Cour Palatine aura toute sa Cavalerie remontée, & ses Troupes augmentées.

On ne pousse pas moins en *Baviere* les préparatifs de guerre; l'Electeur fait sur-tout augmenter considerablement le Corps de ses Milices. Il paroîtroit que ce Prince comptât pour quelque chose sur les forces du Roi Très-Chrétien pour l'exécution de ses projets.

III. *Hannover*. C'est en cette Ville, depuis que le Roi de la Grande-Bretagne y est, qu'il semble que les plus grandes affaires de l'Europe sont portées. Les Ministres étrangers ne font pas un seul jour sans entrer dans de longues conférences, & l'on ne voit que Courtiers sur Courtiers arriver & dépêcher. On s'étonne cependant que le Comte de Truchses-Walbourg, Ministre du Roi de Prusse, est parti d'*Hannover* dans cette agitation de tous les autres Ministres, & qu'il est parti pour n'y plus revenir, étant allé en *Silésie* se mettre à la tête de son Régiment. On n'a pas interrompu d'un jour dans tout cet Electorat, depuis des ordres du Roi à ce sujet, les préparatifs pour la marche des Troupes Hannoveriennes, celle des Officiers d'Artillerie, & pour que l'Artillerie de Campagne soit prête incessamment, comme elle l'est preserrement. Un train de grosse Artillerie a été également préparé. Les Troupes de *Danemarck* qui sont à la solde de l'Angleterre, ont aussi

aussi reçu ordre de sortir de leurs quartiers de cantonnement pour passer l'Elbe, & marcher vers *Hamelns*, où l'on doit assembler une Armée de quarante mille hommes, dont le Roi de la Grande-Bretagne prendra le Commandement, ayant sous lui le Prince Guillaume de Hesse-Cassel. Cette Armée sera ainsi composée des Troupes Hannovériennes, Danoïses, & de celles de Hesse que la Couronne Britannique a prises aussi à sa solde.

Le Traité conclu entre cette Cour & celle de Saxe en 1731., en vertu duquel l'une est obligée de fournir à l'autre un nombre de Troupes, en cas de guerre, a été renouvelé depuis l'arrivée du Roi dans son Electorat, & en conséquence la Cour sollicite un secours de 6000. Saxons qui se joindront encore à l'Armée qu'on croit voir bientôt assemblée. Il y a néanmoins présentement espérance que les différends entre le Roi de Prusse & la Reine de Hongrie pourront bientôt s'ajuster; l'inaction qu'on voit dans les Armées d'Autriche & de Prusse en *Silésie*, donne tout lieu de le croire.

Le grand nombre de Seigneurs & les Princes & Princesses qui sont à *Hannover*, depuis que le Roi s'y trouve, rendent la Cour de Sa Maj. très brillante. La Princesse d'Orange sa fille ainée y est venuë pendant que le Prince son Epoux voyage *incognito* pour voir quelques Places du Pays-Bas, & entr'autres, la Forteresse de *Luxembourg*, d'où l'on a appris que s'y étant rendu, il étoit allé à *Metz*, devant ensuite prendre la route de *Hannover*. Le Prince Frederic de Hesse autre Gendre du Roi, qui est aussi venu à *Hannover* avec la Princesse son Epouse, a été revêtu le 11. Juillet par S. M. des marques de l'Ordre de la Jarre-

Jarretiere, avec les cérémonies usitées, en présence de toute la Cour & des Ministres étrangers.

IV. *Saxe. Dresde.* Ce fut le 8. Juin, que le Comte de Montijo, Ambassadeur d'Espagne à la Diette de *Francfort*, arriva ici de *Munich*, & y fut reçu avec toute la distinction possible, ayant eu l'honneur de dîner le lendemain avec Leurs Majestés Polonoises, après en avoir eu Audience. Il a vû très-souvent le Comte de Bruhl pendant huit jours qu'il s'est arrêté à *Dresde*: Il partit le 17. de cette Ville pour se rendre à l'Armée du Roi de Prusse en Silésie; & le 5. Juillet il revint de cette Armée. Le même jour le Chevalier Defalleurs, Envoyé de France auprès de S. M. Polonoise, étant arrivé de Paris, le lendemain ce Ministre alla à l'Audience de L. M. & de toute la Famille Royale, & le Comte de Montijo en fit encore autant. Mr. de Fritsch, qui menageoit les affaires de l'Electorat à la Cour de France, en est de retour depuis quelques jours, quoiqu'on crut que l'envoi de Mr. Defalleurs lui auroit fait faire un plus long séjour à Paris. Il a déjà rendu compte au Roi du succès des Commissions qu'il étoit allé exécuter auprès de S. M. Très-Christienne.

Les Gardes du Corps à cheval sont arrivées du Camp d'*Eulenbourg* près de *Dresde*; & canonnent dans les Villages circonvoisins. La moitié des milices se tient aussi prête à marcher sur un ordre de la Cour, & l'on continuë avec chaleur les nouvelles levées dans toute l'étendue de l'Electorat.

V. *Berlin.* On parle presentement plus d'un accommodement avec la Reine de Hongrie & de Bohême, que de la continuation de la guerre, ce qui paroît confirmer ce bruit, c'est l'inac-

tion

tion des deux Armées en *Silésie*, & la séparation qui s'est faite de celle du Roi qu'on avoit assemblée à *Gethin*, mais qui pourroit néanmoins se rassembler en peu de tems si l'ordre lui en étoit donné; de sorte qu'on ne sçait positivement sur quoi faire quelque fonds quant à ce que montre la conjoncture des affaires presentes. Le Roi écoute à la verité toutes les représentations qu'on lui fait pour arriver à cet accommodement; il n'en demeure pas moins ferme pour cela dans sa demande sur la cession des Principautés de *Żagerndorff*, *Lignitz*, *Brieg* & *Wohlan* avec leurs dépendances, pour renoncer à tout le reste de la *Silésie*; & il paroît que la Reine de Hongrie & de Bohême, afin de donner aussi de son côté des preuves de son amour pour la paix, ne seroit pas éloignée de céder quelques Territoires au Roi, en stipulant en même-tems toutes les clauses & réserves nécessaires pour le maintien de la Pragmatique-Sanction, & des droits du Royaume de Bohême sur les Fiefs de la *Silésie*. Par là l'accommodement se concluroit. On le croit même prochain, & l'on ne regarde à present à *Berlin* que le consentement du Roi aux clauses & réserves en question, que comme la seule difficulté qui puisse retarder cet accommodement. Le tems nous fera donc voir si l'on est de juste opinion sur la grande affaire de *Silésie*. Mais déjà il y a des conférences à *Grothau* entre le Prince Thierrri d'Anhalt-Dessau nommé par le Roi, & le Général Lentulus nommé par le Comte de Neipperg, Général en Chef de l'Armée Autrichienne; conférences, qui, sous le nom de n'avoir pour objet qu'un Cartel pour l'échange des Prisonniers, pourroient bien en même-tems être établies pour y traiter d'un
accom-

accommodement. En attendant, le Roi paroît d'intention de rester près de *Strehlen*, où il fait camper son Armée, jusqu'à ce qu'il a prenne les résolutions de la Cour de *Vienne*, sur une déclaration qu'il lui a donnée depuis peu, & quelles seront les instances ultérieures des Ministres d'Angleterre & de Hollande sur sa réponse du 15. Juin rapportée dans ces presens mémoires page 128. ; laquelle réponse demandant de plus grands éclaircissémens, comme le lui ont fait entendre ces Ministres, Sa Maj. leur a fait dire qu'elle étoit très-disposée à faciliter la conclusion de la paix, pourvû que la Reine de Hongrie & de Bohême voulût y contribuer de sa part.

VI. *Silésie*. Les Armées Autrichienne & Prussienne firent au commencement de Juin des mouvemens, sur-tout la dernière, dont on crut qu'il en arriveroit quelque action : Mais il ne s'en est rien présenté de considérable, & toutes deux elles se tiennent à présent fort tranquilles, celle de la Reine de Hongrie & de Bohême dans son Camp de *Bublau* près de *Neuß*, où elle se trouve en très bon état & bien pourvûe ; & celle du Roi de Prusse à *Strehlen*, où elle s'est retirée, après avoir été beaucoup harcelée par les Hussars, Croates & Pandoures Autrichiens, qui en ont enlevé, entr'autres choses, quantité de Chariots chargés de bombes & de provisions, & fait plusieurs prisonniers. Cette retraite de l'Armée Prussienne s'est faite d'ailleurs en abandonnant *Grotkau*. Par l'ordre de Bataille que voici de l'Armée Autrichienne commandée en chef par le Felt-Maréchal de *Neipperg*, ayant sous lui le Comte de *Hohenembs*, en qualité de Général de Cavalerie, le Lecteur connoitra sa force.

PREMIERE

PREMIERE LIGNE. Les Lieutenans-Généraux de Preifling, Broun, Daun, Berlinger. Les Majors-Généraux de Philibert, Pallant, Kollowrath, Diekweiler, Lentulus.

Infanterie. 2. Bataillons des Régimens de Max-Staremborg, 1. de Grune, 2. de Bade, 1. de François Lorraine, 1. de Charles Lorraine, 2. de Leopold Daun, 1. de Thungen.

Aile droite. Le Régiment de Lichtenstein, Dragons; ceux de Cordua & Diemar, Cuirassiers.

Aile gauche. Le Regiment d'Althan, Dragons; les Regimens de Sehr & Hohenembs, Cuirassiers.

DEUXIEME LIGNE. Mrs. de Saintignon, Königsegg, Berlinger, Lieutenans - Généraux. Mrs. d'Olone, Marschall, Holly, Majors-Généraux.

Infanterie. Les Regimens de Harrach, Wurmbbrandt, Botta, Kollowrath, Vieux Daun, Ogilvi, Schmettau, Broun.

Aile droite. Rœmer, Dragons; Hohenzollern & Potzatski, Cuirassiers.

Aile gauche. Olone & Wurtemberg, Dragons; Lanthieri, Cuirassiers.

Corps de Reserve. 1500. Warasdins, les Regimens de Birckenfeld & Bathiani, puis encore 1500. Warasdins.

Le flanc de l'Aile droite est couvert par les Regimens Hussars de Czacky, Gylani & Spleni, sous les ordres du Major-Général Baroniai; & celui de l'Aile gauche, par les Regimens de Desossi, Pestwarmagai & Caroli, aussi Hussars, commandé par le Major-Général Festetitz. Les Pandoures campent à la tête des Hussars.

VII. Ce qui est remarqué de cette Armée, c'est que les Hussars battent l'estrade au long & au large; que le Major-Général Festetitz eut le

7. Juin un avantage sur trois cens Hussars Prussiens & Oulans, qui n'ayant pas voulu se rendre dans un Château qu'ils gardoient près de *Grotkau*, en ayant été sommés, furent taillés en pièces excepté 24. à qui l'on a fait quartier, & le Château fut brûlé. Il n'y a eu de la Troupe du Général Festetitz que 36. hommes tant tués que blessés par la résistance que firent les Prussiens. Les Chevaux de ces derniers ont été conduits & vendus à *Neuß*. Le 23. Juin il y eut entre le Corps du même Général Festetitz, & un autre de Prussiens commandé par le Général Riedesel une action assez vive vers *Lichtenberg*, au-delà de la *Neiß* dans laquelle ce dernier Général perdit 140. hommes qui y furent tués & 64. qui furent faits prisonniers. La perte des Hussars Autrichiens n'est annoncée que comme très-petite, ayant eu tout l'avantage de l'action. Les Oulans y ont été surtout fort maltraités. Le Général Festetitz fait faire au surplus à son monde des courses jusqu'à *Brieg* & *Ohlau*, dont aucune n'a jusqu'à présent tournée à son désavantage. S'il n'y a pas eu ainsi de grands coups en Silésie, la petite guerre n'y a pas discontinué. Les Hussars sont ceux qui la font, entr'autres butins, ils conduisirent encore le 6. Juillet 626. bœufs au Camp du Comte de Neipperg, qu'ils avoient enlevés de l'autre côté de l'*Oder*, & qui étoient destinés pour l'Armée Prussienne.

Nous comptons le mois prochain de mettre plus en détail ce qui se fera passé en Silésie, & ce que la Cour de Vienne agitée sur les circonstances extraordinaires du tems present, nous aura montré de remarquable, la place ne nous permettant pas de le faire ici, non plus que de rapporter les propositions & demandes des Hon-

GEOIS,

grois , quoique promises dès le mois passé. Tout cela avec ce qui s'est passé à Presbourg où la Reine a été couronnée le 25. Juin , & l'objet de toutes les conférences de la Cour dans lesquelles entrent & le sujet de terminer par quelque sacrifice la guerre de Silesie , & les vuës des Cours de Versailles , de Madrid , & de Munich , sera exposé par un Article dont le Lecteur aura autant lieu d'être content , que du narré des autres particularités interessantes de la Cour de Vienne.

M O R T S.

LA jeune Duchesse de Bourbon , dont la santé étoit depuis long-tems languissante , mourut le 12. Juin à l'Hôtel de Condé à Paris , âgée de 26. ans , 9. mois & 26. jours , étant née le 18. Août 1714. : Elle se nommoit Caroline , & étoit veuve depuis le 27. Janvier de l'année dernière de Louïs-Henri Duc de Bourbon , Chef de la Branche de Bourbon-Condé , qu'elle avoit épousé le 23. Juillet 1728. Elle étoit fille d'Erneste-Leopold Landgrave de Hesse-Rheinfels , mort le 25. Septembre 1731. & d'Eleonore Marie-Anne , fille de Maximilien-Charles Prince de Löwenstein - Wertheim.

Don Dieudonné Drion , Abbé de l'Abbaye de Stavelo & de Malmédi , Prince du St. Empire , Comte de Lognes &c. est mort à Malmédi le 14. âgé de 74. ans. Il étoit Religieux Profés de Malmédi , & avoit été élu Abbé au mois d'Août 1737.

Le 17. la mort enleva à Venise Mr. Louïs Pisani , Doge de cette République , dans la 78. année de son âge.

Le Marquis de Clermont - Montoison , de la Maison de Tonnerre , est mort dans le même mois sur ses Terres en Bourgogne.

Mr. de Bondelmonte , Gouverneur de Rome , y mourut le 19. Mr. Ricci est nommé à sa place.

Messire Nicolas - François Marquis de Lambertye & de Cons la Grandville , Lieutenant - Général des Armées du Roi de France , Capitaine en Chef des Gardes du Corps du Roi de Pologne , Duc de Lorraine & de Bar , & Commandant de ses Troupes , a payé le même tribut à la nature le 22. en son Château de la Grandville.

Le 3. de Juillet mourut à Turin la Reine de Sardaigne des suites de ses couches , ayant mis au monde le 21. du mois précédent un Prince qui fut nommé Duc de Chablais , qui se porte bien. Cette Princesse étoit âgée de 29. ans , 8. mois & 18. Jours , étant née le 15. Octobre 1711. : Elle se nommoit Elisabeth - Theresé de Lorraine , & étoit fille de Leopold - Joseph - Charles , Duc de Lorraine & de Bar , mort le 27. Mars 1729. & d'Elisabeth - Charlotte d'Orleans , Duchesse Douairiere de Lorraine. Elle avoit été mariée en 1737. au Roi de Sardaigne , & de ce mariage elle a eu deux Princes & une Princesse. Cette mort plonge dans la tristesse les Cours de Vienne , de Turin , & de Commerci.

ERRATA pour le mois passé de Juillet , & le commencement du mois présent.

Juillet. Page 21. ligne 18 au Roi; lisez aux Rois. Page 40. ligne 1. & de trois de Cavalerie; ôtez de. Page 47. ligne 9. Comte de Severin; lisez Comte de Saint Severin.

Août. Page 92. ligne 9. disputes , lisez disputer. Même page , ligne 11. lûte; lisez luter. Même page encore , ligne 19. sa rène; lisez l'arène.